RAPPORT ANNUEL
DE GESTION
2004-2005

Conseil du statut de la femme

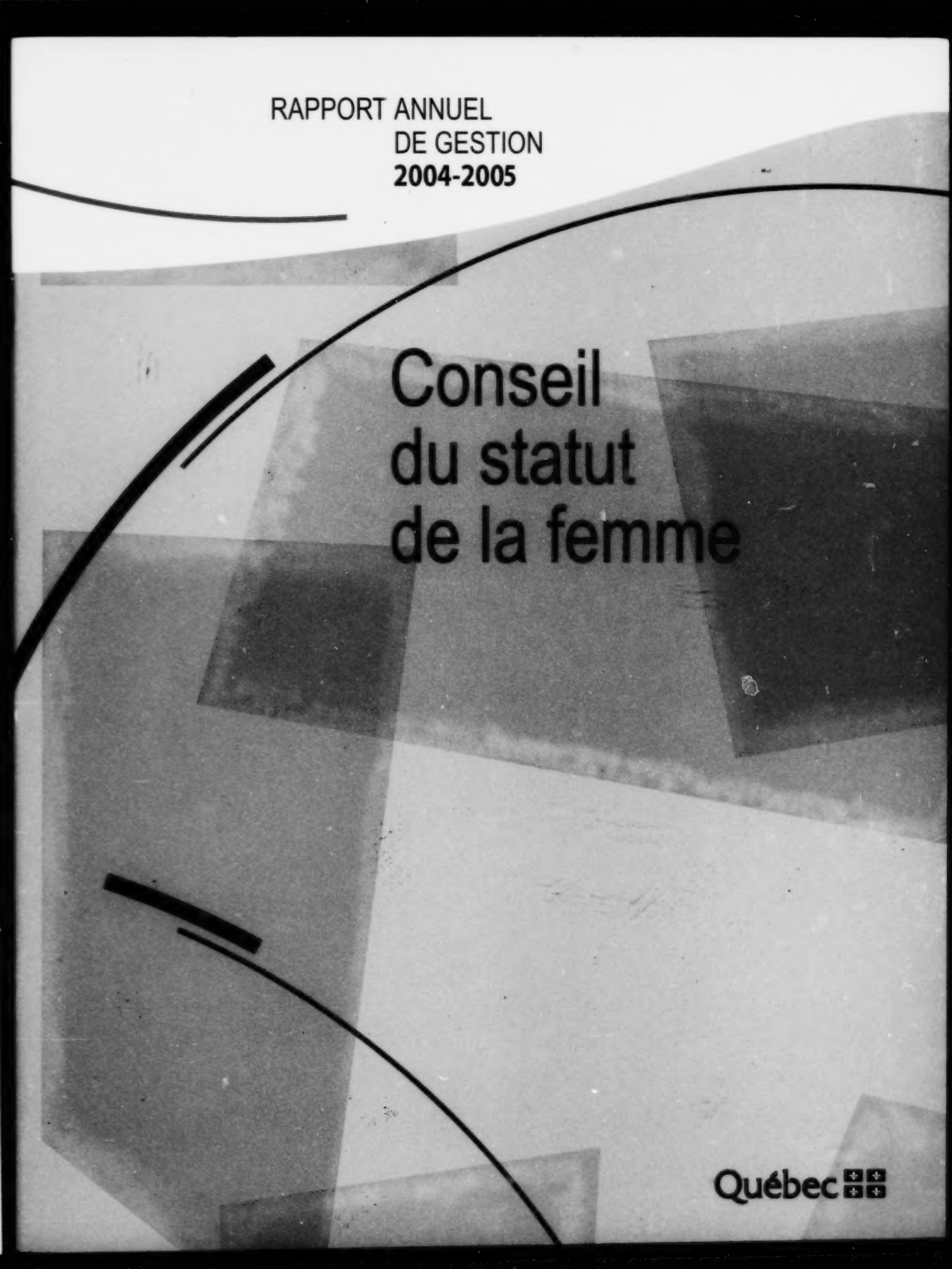

Québec

106-00749/

RAPPORT ANNUEL
DE GESTION
2004-2005

Conseil du statut de la femme

Le contenu de cette publication a été rédigé
par le Conseil du statut de la femme.

Coordination : Johanne Roy
Réalisation infographique : Marielle Pesant de l'Atelier Rouge
Révision : Groupe d'accords
Impression : Héon & Nadeau ltée

Dépôt légal – 2005
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN : 2-550-44545-7
ISSN : 0705-6435
© Gouvernement du Québec

Monsieur Michel Bissonnet
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 24 de la Loi sur l'administration publique, j'ai l'honneur de vous transmettre le Rapport annuel de gestion du Conseil du statut de la femme pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2005.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

La ministre de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine,

Carole Théberge

Québec, le 9 juin 2005

Madame Carole Théberge
Ministre de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine,
425, rue Saint-Amable, 4e étage
Québec (Québec) G1R 4Z1

Madame la Ministre,

J'ai le plaisir de vous transmettre, conformément à l'article 24 de la Loi sur l'administration publique, le Rapport annuel de gestion du Conseil du statut de la femme pour l'exercice financier s'étant terminé le 31 mars 2005. Ce rapport rend compte des réalisations du Conseil en fonction des orientations qu'il s'est données en vertu de son *Plan stratégique quadriennal 2001-2005* et de son Plan d'action 2004-2005.

En 2004-2005, en réponse à un mandat confié par la ministre responsable, le Conseil du Statut de la femme s'est principalement affairé à la rédaction d'un avis intitulé : *Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes*. Cet avis fait l'objet d'une commission parlementaire et vise à définir un concept d'égalité, le plus large possible, applicable dans le contexte québécois. Il propose les orientations et les priorités pour l'élaboration d'une politique gouvernementale tout en suggérant des stratégies susceptibles de favoriser la réalisation d'une véritable égalité de fait entre les femmes et les hommes. Par ces travaux, le Conseil propose une nouvelle vision susceptible de mobiliser les acteurs sociaux et les hommes dans cet objectif de favoriser une égalité de droits, de faits et de responsabilités entre les femmes et les hommes.

La prochaine année continuera d'être fertile en réflexions. Le Conseil s'attardera à produire son Plan stratégique quinquennal 2006-2011 dans lequel seront définies ses orientations et ses priorités pour les cinq prochaines années. Celles-ci se traduiront par des plans d'action annuels qui viseront à accompagner les Québécoises dans leur marche de l'égalité et à conseiller le gouvernement en ce sens.

Ainsi, je vous saurais gré de bien vouloir communiquer ce rapport à l'Assemblée nationale, comme le requièrent les dispositions de la Loi sur l'administration publique.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'assurance de la collaboration de toutes les membres et du personnel du Conseil et l'expression de mes sentiments distingués.

La présidente du Conseil du statut de la femme,

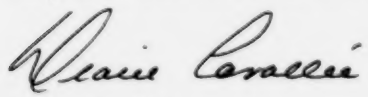

Diane Lavallée

Québec, le 9 juin 2005

Table des matières

Déclaration attestant la fiabilité des données et des contrôles afférents 9

Partie 1 :
Présentation du Conseil du statut de la femme 11

Les membres du Conseil 11
La mission 11
La clientèle et les partenaires 12
La structure organisationnelle 12
Enjeux, contexte et perspectives 12

Partie 2 :
Résultats en lien avec les orientations du *Plan stratégique quadriennal 2001-2005* et du *Plan d'action 2004-2005* 15

2.1 Ajustements apportés au *Plan d'action 2004-2005* 15

2.2 Égalité entre les femmes et les hommes 16

2.3 Résultats en lien avec le Plan d'action 2004-2005 18

Première orientation : Examiner les impacts des changements démographiques sur les conditions de vie des femmes 18
Deuxième orientation : Favoriser l'amélioration de la situation économique des femmes 18
Troisième orientation : Participer à l'amélioration de la santé et du bien-être des femmes 20
Quatrième orientation : Favoriser la place des femmes dans les lieux de pouvoir et leur participation citoyenne 21

2.4 Actions d'information et de sensibilisation 23
Publication de la *Gazette des femmes* 23
Production d'outils pour la Journée internationale des femmes 24
Diffusion de publications, activités publiques et diffusion d'information 25

Partie 3 :
Utilisation des ressources 27

Ressources financières 27
Projets corporatifs 27
Ressources humaines 28
Ressources informationnelles 30
Ressources matérielles 30

Partie 4 :
Autres exigences : application des lois, des politiques et des responsabilités administratives 31

Déclaration de services aux citoyens 31
Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'administration 31
Plan d'action gouvernemental pour la protection des renseignements personnels 31
Éthique 31
Accès à l'égalité en emploi et rajeunissement de la fonction publique 31

Annexes

Liste des membres du Conseil du statut de la femme 33
Organigramme 34
Valeurs du Conseil du statut de la femme 35
Liste des publications du Conseil 2004-2005 36
Code d'éthique et de déontologie 37

Déclaration attestant la fiabilité des données et des contrôles afférents

Les renseignements contenus dans ce Rapport annuel de gestion relèvent de ma responsabilité, laquelle porte sur la fiabilité des données consignées dans le rapport et des contrôles afférents.

Les résultats et les données du Rapport annuel de gestion 2004-2005 du Conseil du statut de la femme :

- décrivent fidèlement la mission, les mandats, les valeurs et les orientations stratégiques de l'organisme;
- exposent les objectifs et les résultats atteints;
- présentent des données exactes et fiables.

Conformément aux attentes exprimées par les parlementaires en tenant compte des recommandations du Secrétariat du Conseil du trésor, consignées dans le *Document de soutien à la préparation du rapport annuel de gestion 2003-2004*, la partie du présent rapport relative à la présentation de l'organisme a été allégée, tandis que la description des valeurs du Conseil a été déplacée en annexe. Des efforts ont aussi été investis pour introduire des données comparatives avec les années antérieures. Les personnes désireuses d'en savoir davantage sur la mission, la structure et les mandats du Conseil peuvent consulter le site Internet à l'adresse www.csf.gouv.qc.ca.

Je déclare que les données contenues dans le présent Rapport annuel de gestion ainsi que les contrôles afférents à cette information sont fiables et qu'elles correspondent à la situation telle qu'elle se présentait le 31 mars 2005.

Au-delà de sa facture administrative, je souhaite que ce document reflète les positions et les préoccupations des membres présents tout au long de l'année et qu'il témoigne aussi de l'excellence du travail accompli par le personnel du Conseil, que je remercie vivement.

La présidente du Conseil du statut de la femme,

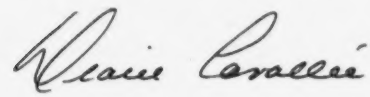

Diane Lavallée

Québec, le 9 juin 2005

Partie 1 :
Présentation du Conseil du statut de la femme

Les membres du Conseil

La présidence du Conseil est assumée, depuis le 28 juin 1999, par Mme Diane Lavallée, nommée par le gouvernement du Québec. Outre la présidente, le Conseil est composé de dix membres, des femmes nommées par le gouvernement suivant une consultation auprès des associations féminines, des universités, des groupes socio-économiques et des syndicats. Également, au sein du Conseil, siègent sans droit de vote, les sous-ministres ou leurs déléguées membres des ministères suivants : Santé et Services sociaux, Éducation, Loisir et Sport, Travail, Justice, Emploi et Solidarité sociale, Culture et Communications de même que le Conseil du trésor.

Les membres participent à des réunions régulières et sont appuyées par des comités formés pour étudier des questions particulières et faire rapport au Conseil. Les comités peuvent être composés entièrement ou partiellement de personnes qui ne sont pas membres du Conseil. Le mode de fonctionnement du Conseil permet de dégager des consensus et de donner lieu à des recommandations qui reflètent l'opinion des membres et la diversité des femmes du Québec. Au cours du présent exercice, les membres ont tenu cinq assemblées. La liste des membres est présentée à l'annexe 1.

La mission

Le Conseil du statut de la femme est un organisme gouvernemental de type consultatif créé en 1973 (L.R.Q., c. C-59) pour veiller à la promotion et à la défense du statut et des droits des Québécoises.

Le Conseil agit comme lieu d'observation des conditions de vie des femmes, réalise des études et des recherches qui mettent en lumière les inégalités vécues par ces dernières. Il fait ressortir les enjeux importants qui interpellent notre société à l'égard de l'amélioration des conditions de vie et de travail des femmes. Également, il soumet des avis et fait des recommandations relativement aux lois, aux politiques et aux programmes qui touchent les Québécoises, dans la perspective qu'y soient intégrés leurs préoccupations, leurs réalités et leurs intérêts.

Le Conseil s'est aussi vu confier un mandat statutaire d'information par lequel il sensibilise la population et les partenaires sociaux aux diverses réalités des femmes et aux situations qui représentent des obstacles à l'édification d'une société égalitaire pour toutes et tous.

L'une des principales caractéristiques du Conseil réside dans sa structure décentralisée. Grâce à ses antennes régionales, le Conseil est en mesure de poursuivre, à l'échelle des régions, sa fonction de conseil et son rôle d'information.

Par son action, le Conseil vise à faire participer autant les femmes que les hommes au développement économique, politique, social et culturel du Québec. Il apporte également sa contribution à la construction d'une société où la justice, la solidarité, l'équité, et le respect des droits de tous ses membres sont des valeurs authentiques partagées par les femmes et les hommes.

La clientèle et les partenaires

La mission du Conseil du statut de la femme l'amène à se préoccuper des intérêts et des droits des Québécoises, qui constituent 51 % de la population du Québec. En vertu de ses mandats, c'est d'abord auprès du gouvernement et des paliers de décision locaux et régionaux que le Conseil véhicule l'ensemble de ses observations et de ses avis.

C'est aussi à la population en général que sont destinées les interventions du Conseil, puisqu'il informe les femmes et les hommes du Québec sur toute question concernant l'égalité des sexes.

De plus, le Conseil est appelé à entretenir des liens ponctuels ou réguliers avec plusieurs partenaires gouvernementaux tant au niveau national que régional. Parmi ceux-ci figurent d'autres conseils consultatifs, le Secrétariat à la condition féminine, des ministères sectoriels et des instances régionales.

La mise en place de conditions favorables à l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes est un enjeu de société qui nécessite la mobilisation de plusieurs partenaires avec lesquels travaille le Conseil, dont les groupes de femmes nationaux et régionaux, les comités de condition féminine des syndicats de même, que les chercheuses féministes et les décideurs locaux et régionaux.

La structure organisationnelle

Le Conseil du statut de la femme a compté sur un effectif de 55 personnes et sur un budget d'un peu plus de 4 millions de dollars pour remplir sa mission en 2004-2005. Sa structure organisationnelle comprend le Bureau de la présidente et trois directions, soit le Secrétariat général et la Direction des communications, la Direction de la recherche et de l'analyse et la Direction des bureaux régionaux. L'organigramme est présenté à l'annexe 2.

Enjeux, contexte et perspectives

Le *Plan stratégique quadriennal 2001-2005* du Conseil du statut de la femme résulte d'un important processus de consultation. Près de 200 personnes œuvrant dans divers milieux au sein du mouvement des femmes ont été mises à contribution pour faire part de leur expertise, de leur expérience et de leurs connaissances au regard des réalités des Québécoises et de leurs préoccupations les plus immédiates. Les orientations et les objectifs retenus dans ce plan font écho à l'essentiel de leurs messages.

Les travaux qu'effectue le Conseil, tout comme l'action qu'il mène, s'inscrivent dans un contexte influencé par une multitude d'enjeux sociaux, économiques et culturels, dont certains retiennent particulièrement son attention et constituent son cadre de référence pour l'ensemble de son action.

Le plan stratégique du Conseil tient compte des réalités démographiques que connaît le Québec : baisse du taux de natalité, vieillissement de la population qui a comme corollaire la diminution de l'importance relative des jeunes, transformation des familles, mouvements migratoires, dépeuplement des régions. Dans ce contexte, suivre les tendances majeures dans l'évolution de la population, pour en cerner les conséquences chez les femmes, devient un aspect incontournable de son intervention. À cet égard, le Conseil entend communiquer cette préoccupation dans toutes ses interventions et, notamment, celles couvrant les domaines de l'emploi, de la santé, de l'éducation, de la politique et de la participation citoyenne des femmes.

Dans la perspective d'une meilleure autonomie économique, les femmes doivent pouvoir accéder en plus grand nombre au marché de l'emploi et à la formation, dans de multiples secteurs d'activité et, particulièrement, dans des créneaux non traditionnels porteurs d'avenir et rémunérateurs. Par ailleurs, les secteurs d'activité dans lesquels elles sont majoritaires devraient, pour leur part, être reconnus à leur juste valeur.

Si les Québécoises veulent avoir une emprise sur leur avenir collectif, il importe aussi qu'elles puissent exercer leur influence autant dans les secteurs de développement social, économique et, politique que culturel. Il est de l'intérêt des femmes de se trouver plus nombreuses à occuper leur place dans les multiples lieux de pouvoir, aux divers paliers décisionnels, local, régional et national, afin d'apporter leurs visions et leur expertise et pour pouvoir tenir compte de leurs réalités et de leurs principales préoccupations. Le Conseil estime que les femmes, loin d'être des témoins passifs des transformations qui se dessinent, doivent y prendre part pour les infléchir en fonction de leurs besoins et de leurs aspirations.

Comme il l'a fait depuis 30 ans, le Conseil continue d'exercer une constante vigilance afin que les décisions prises par l'État demeurent respectueuses des besoins et des intérêts des femmes et qu'elles favorisent l'égalité entre les femmes et les hommes. Pour y parvenir, il compte faire porter son action de façon prioritaire vers des domaines en mutation : la démographie et les rapports sociaux; le travail, la formation et l'économie; la santé, le bien-être et l'environnement; la politique et l'engagement social.

Au-delà de ces choix d'orientation, l'enjeu capital consiste à s'assurer que tous les efforts sont déployés afin de maintenir l'objectif d'égalité entre les femmes et les hommes au rang des priorités gouvernementales et qu'il soit partagé et soutenu tant par les décideurs nationaux et, régionaux que locaux. La montée de valeurs conservatrices en réaction au mouvement féministe et le retour des préjugés sexistes exigent une vigilance accrue afin de désamorcer toute intervention susceptible de faire reculer les acquis des femmes. Dans cet environnement, un autre enjeu est de réussir à forger et à maintenir des alliances stratégiques, non seulement avec les femmes de tout horizon, mais aussi avec les acteurs sociaux et les hommes qui ont à cœur de construire une société authentiquement égalitaire.

TABLEAU SYNTHÈSE – PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2001-2005
CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME

Mission	Donner des avis sur les questions concernant les droits et le statut des femmes, dégager les inégalités et les enjeux auxquels elles font face, par le biais d'avis, de recommandations, et sensibiliser la population et les partenaires sociaux afin de faire évoluer les mentalités et progresser les conditions de vie des femmes			
	Démographie et rapports sociaux	Travail – formation – économie	Santé – bien-être – environnement	Politique et engagement social
Contexte	• Changements démographiques; • Transformation de la société québécoise; • Nouveaux modes familiaux; • Vieillissement de la population; • Appauvrissement des régions; • Exclusion de certaines personnes; • Diversité croissante de la société civile.	• Mondialisation des échanges; • Nouvelles technologies de l'information; • Écarts entre riches et démunis; • Révision du rôle et des politiques de l'État; • Maintien des équilibres budgétaires; • Montée du travail atypique; • Conciliation travail-famille; • Conciliation maternité-études; • Emplois non traditionnels.	• Désengagement de l'État; • Impacts sur les femmes des transformations dans le système de santé; • Violence; • Détresse psychologique chez les jeunes filles et les femmes et dégradations des habitudes de vie; • Nouvelles technologies reproductives et pratiques environnementales.	• Mouvement de régionalisation; • Sous-représentation des femmes dans les lieux de pouvoir; • Importance de la participation citoyenne des femmes et de la relève féminine; • Internationalisation des solidarités.
Enjeux	S'assurer qu'à travers les changements démographiques, les acquis des femmes se maintiennent et que leurs conditions de vie s'améliorent.	Recherche d'une plus grande autonomie financière pour les femmes. Comprendre le phénomène de la mondialisation et ses effets particuliers sur les femmes.	Permettre à toutes les femmes de bénéficier de conditions propices à l'amélioration de leur santé et de leur bien-être.	• Favoriser l'accès et la participation des femmes au pouvoir dans un objectif d'égalité pour une meilleure prise en considération de leurs besoins et de leurs visions dans les lieux de décision.
Orientations stratégiques	Examiner les impacts des changements démographiques sur les conditions de vie des femmes.	Favoriser l'amélioration de la situation économique des femmes.	Participer à l'amélioration de la santé et du bien-être des femmes.	Favoriser la place des femmes dans les lieux de pouvoir et leur participation citoyenne.
Axes d'intervention	• Acquisition et diffusion de connaissances; • Information et sensibilisation.	• Acquisition et diffusion de connaissances; • Information et sensibilisation.	• Acquisition et diffusion de connaissances; • Information et sensibilisation.	• Acquisition et diffusion de connaissances; • Information et sensibilisation.
Objectifs du CSF	• Influencer le gouvernement pour qu'il prenne en compte les conditions de vie des femmes dans ses lois, politiques, programmes et plans d'action afin d'éclairer sa prise de décision et le choix de ses actions. • Documenter et faire connaître les diverses réalités des femmes.	• Influencer le contenu des projets gouvernementaux à caractère économique. • Informer les femmes pour les aider à mieux faire face aux changements du marché du travail.	• Influencer les projets gouvernementaux ayant un impact sur la santé et le bien-être des femmes. • Informer la population et le gouvernement sur les enjeux en matière de santé et de bien-être des femmes.	• Influencer pour une meilleure prise en compte des besoins des femmes dans le développement local, régional et national et dans la participation citoyenne. • Alimenter la réflexion des instances locales, régionales et nationales. • Favoriser des échanges d'expertise sur le plan international, national, régional et local.

TABLEAU SYNTHÈSE – PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2001-2005
CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME

Mission	Donner des avis sur les questions concernant les droits et le statut des femmes, dégager les inégalités et les enjeux auxquels elles font face, par le biais d'avis, de recommandations, et sensibiliser la population et les partenaires sociaux afin de faire évoluer les mentalités et progresser les conditions de vie des femmes			
	Démographie et rapports sociaux	Travail – formation – économie	Santé – bien-être – environnement	Politique et engagement social
Contexte	• Changements démographiques; • Transformation de la société québécoise; • Nouveaux modes familiaux; • Vieillissement de la population; • Appauvrissement des regions; • Exclusion de certaines personnes; • Diversité croissante de la société civile.	• Mondialisation des échanges; • Nouvelles technologies de l'information; • Écarts entre riches et démunis; • Révision du rôle et des politiques de l'État; • Maintien des équilibres budgétaires; • Montée du travail atypique; • Conciliation travail-famille; • Conciliation maternité-études; • Emplois non traditionnels.	• Désengagement de l'État; • Impacts sur les femmes des transformations dans le système de santé; • Violence; • Détresse psychologique chez les jeunes filles et les femmes et dégradations des habitudes de vie; • Nouvelles technologies reproductives et pratiques environnementales.	• Mouvement de régionalisation; • Sous-représentation des femmes dans les lieux de pouvoir; • Importance de la participation citoyenne des femmes et de la relève féminine; • Internationalisation des solidarités.
Enjeux	S'assurer qu'à travers les changements démographiques, les acquis des femmes se maintiennent et que leurs conditions de vie s'améliorent.	Recherche d'une plus grande autonomie financière pour les femmes. Comprendre le phénomène de la mondialisation et ses effets particuliers sur les femmes.	Permettre à toutes les femmes de bénéficier de conditions propices à l'amélioration de leur santé et de leur bien-être.	• Favoriser l'accès et la participation des femmes au pouvoir dans un objectif d'égalité pour une meilleure prise en considération de leurs besoins et de leurs visions dans les lieux de décision.
Orientations stratégiques	Examiner les impacts des changements démographiques sur les conditions de vie des femmes.	Favoriser l'amélioration de la situation économique des femmes.	Participer à l'amélioration de la santé et du bien-être des femmes.	Favoriser la place des femmes dans les lieux de pouvoir et leur participation citoyenne.
Axes d'intervention	• Acquisition et diffusion de connaissances; • Information et sensibilisation.	• Acquisition et diffusion de connaissances; • Information et sensibilisation.	• Acquisition et diffusion de connaissances; • Information et sensibilisation.	• Acquisition et diffusion de connaissances; • Information et sensibilisation.
Objectifs du CSF	• Influencer le gouvernement pour qu'il prenne en compte les conditions de vie des femmes dans ses lois, politiques, programmes et plans d'action afin d'éclairer sa prise de décision et le choix de ses actions. • Documenter et faire connaître les diverses réalités des femmes.	• Influencer le contenu des projets gouvernementaux à caractère économique. • Informer les femmes pour les aider à mieux faire face aux changements du marché du travail.	• Influencer les projets gouvernementaux ayant un impact sur la santé et le bien-être des femmes. • Informer la population et le gouvernement sur les enjeux en matière de santé et de bien-être des femmes.	• Influencer pour une meilleure prise en compte des besoins des femmes dans le développement local, régional et national et dans la participation citoyenne. • Alimenter la réflexion des instances locales, régionales et nationales. • Favoriser des échanges d'expertise sur le plan international, national, régional et local.

Partie 2 :
Résultats en lien avec les orientations du *Plan stratégique quadriennal 2001-2005* et du *Plan d'action 2004-2005*

2.1 Ajustements apportés au *Plan d'action 2004-2005*

À la suite de changements importants apportés à l'ordre du jour du gouvernement et pour des raisons indépendantes de sa volonté, le Conseil s'est vu dans l'obligation de revoir l'échéance de réalisation de certaines actions. Les points suivants apportent des explications à cet égard.

- **Produire une étude statistique sur les femmes immigrantes** : La non-disponibilité de certaines données de Statistique Canada avant janvier 2005 ont retardé cette étude, qui sera publiée au cours de l'année 2005-2006.
- **Produire une étude sur les femmes autochtones au Québec** : Cette étude a été confiée à une chercheuse de l'INRS-Culture en raison de son expertise et des liens qu'elle entretient avec les femmes des communautés autochtones du Québec. Des modifications au projet initial prévu par l'INRS, le déménagement de Femmes autochtones du Québec et le remplacement de personnes-ressources avec qui nous avions débuté les échanges ainsi que certaines difficultés de collecte de données qualitatives sur le terrain ont retardé le projet. L'échéancier de l'étude a été révisé et une sortie est prévue au cours de la prochaine année financière.
- **Produire un document de réflexion sur le développement local et régional** : Le processus de modification de la gouvernance régionale a débuté en 2004-2005 avec la création des Conférences régionales des élus (CRÉ) qui ont remplacé les anciens Conseils régionaux de développement (CRD). Afin d'outiller les membres de ces nouvelles structures, le Conseil du statut de la femme a choisi de mettre à jour ses avis régionaux sur les conditions de vie des femmes avec les données les plus récentes. Cette opération d'envergure a été jugée préalable à la production d'un document de réflexion sur le développement local et régional. De plus, le Conseil attend les nouvelles orientations gouvernementales qui viendront éventuellement remplacer la Politique de développement local et régional qui est maintenant caduque, avant de produire toute autre analyse.
- **Participer à une recherche sur la discrimination dans l'accès au logement** : Le Conseil a participé avec le Conseil de la famille à une réflexion menée par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse sur l'accès au logement pour les femmes et les discriminations qu'elles vivent comme mères monoparentales. Ces travaux ont permis d'élaborer une proposition de recherche pour laquelle la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse n'a pu donner suite à ce jour.
- **Réaliser une étude sur la détresse psychologique des jeunes** : Le Conseil a fait une revue de littérature imposante sur la question de la détresse psychologique des jeunes, garçons et filles. Cette revue de littérature et les consultations menées auprès d'experts ont permis de définir et de présenter un cadre d'analyse de la détresse psychologique pour dégager certains facteurs de protection ou des facteurs de risque qui agissent sur la détresse psychologique. Les difficultés à bien définir la complexité de la « détresse psychologique » et à isoler les différents facteurs de risque qui y sont associés, ont amené le Conseil à renoncer à cette étude.
- **Produire un avis sur les modifications à la Loi électorale (réforme des institutions démocratiques)** : Le Conseil a finalisé un mémoire sur l'avant-projet de loi modifiant la Loi électorale conformément à son plan d'action. Ce mémoire sera déposé lors des consultations que la Commission des institutions compte réaliser au printemps 2005.
- **Produire un avis sur la politique de conciliation travail-famille** : Le Conseil attend le document de consultation sur la politique de conciliation travail-famille qui devrait paraître sous peu pour émettre ses commentaires. Il a néanmoins participé à plusieurs étapes de consultation et d'analyse tout au long du processus d'élaboration de ce projet de politique.

2.2 Égalité entre les hommes et les femmes

Avec l'arrivée à terme de la politique sur la condition féminine *Un avenir partagé*, le Conseil du statut de la femme s'est vu confier, en février 2004, par la ministre responsable, M^me^ Michelle Courchesne, un mandat à deux volets :

1. Définir un concept d'égalité, le plus large possible, applicable dans le contexte québécois;

2. Produire un avis sur les orientations et les axes d'intervention en vue de définir une future politique gouvernementale qui incorporerait des alliances plus soutenues avec l'ensemble des acteurs de la société québécoise.

Au cours de l'année 2004-2005, le Conseil a affecté d'importantes ressources à la réalisation de ce mandat et y a consacré des efforts appréciables. À cette fin, il a amorcé sa réflexion par des lectures et des études pour documenter et mettre à jour l'ensemble des connaissances sur des thématiques variées concernant la situation des femmes au Québec. Il a étudié les expériences en matière d'égalité retenues dans des pays d'Europe de l'Ouest et du Nord et au sein d'instances comme le Conseil d'Europe et l'ONU.

En mai 2004, le Conseil a rendu publique une recherche intitulée *Instruments pour l'égalité : la situation dans certains pays européens* qui apporte un éclairage sur les approches et les infrastructures gouvernementales mises en place dans certains pays européens pour favoriser l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes. Ce document présente les différentes stratégies utilisées jusqu'à présent, (égalité de traitement, actions positives et approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes), en s'attardant davantage sur cette dernière approche.

Parallèlement, le Conseil a présidé les travaux d'un comité d'expertes reconnues dans leur milieu et nommées par la ministre pour accompagner la réflexion du Conseil. Ce groupe était composé des personnes suivantes : Monique Simard, Annie Morin, Christine Fréchette, Rachida Azdouz et Thérèse Larochelle. Plusieurs séances de travail ont également eu lieu avec des membres d'organismes du mouvement des femmes, des jeunes et des hommes provenant de différents secteurs, des chercheuses féministes et des syndicalistes, afin de recevoir leurs commentaires et suggestions concernant le concept de l'égalité à proposer.

En juin 2004, un premier avis sur le concept de l'égalité et les approches à retenir a été adopté par les membres du Conseil et présenté à la ministre, finalisant ainsi les travaux de la première étape du mandat.

Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes

En septembre 2004, le Conseil a émis un second avis intitulé *Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes*, qui fait état, à la fois, des résultats des travaux du premier et du deuxième volet du mandat confié par la ministre.

Cet avis fait le point sur les avancées des Québécoises depuis les 30 dernières années et sur les obstacles qui persistent afin d'en arriver à une véritable égalité dans les faits.

Afin de permettre au Québec de demeurer chef de file parmi les sociétés qui travaillent à cet objectif démocratique, l'avis a été inspiré d'approches novatrices répertoriées auprès d'États et d'organismes internationaux qui cherchent à mobiliser plus d'acteurs sociaux et les hommes autour de cet enjeu d'égalité.

Les suggestions d'orientations faites au gouvernement tiennent compte du contexte démographique, économique et social du Québec et de la volonté gouvernementale d'associer les acteurs régionaux à la réalisation de l'égalité dans chacun de leur champ d'activité. L'analyse du Conseil du statut de la femme tient aussi compte des incidences de la mondialisation sur notre réalité québécoise.

L'avis propose une approche à trois leviers :

- l'approche spécifique pour continuer, par un ensemble d'actions concrètes ciblant particulièrement les femmes, à corriger ou à prévenir les inégalités qu'elles subissent encore;

- l'approche transversale en vue de s'assurer que les lois, les politiques, les programmes ou les services publics, spécialement ceux qui soulèvent les enjeux les plus importants, contribuent à l'égalité entre les femmes et les hommes ou n'y contreviennent pas;

- l'approche sociétale, qui vise à faire de l'égalité entre les femmes et les hommes un enjeu socialement partagé en mobilisant les différents acteurs sociaux et en intégrant davantage les hommes.

Ces trois leviers s'intègrent dans les sept orientations suivantes :

- favoriser la transformation des rôles sociaux pour la lutte aux stéréotypes féminins et masculins par la promotion de valeurs et de comportements égalitaires;
- promouvoir l'égalité économique entre les femmes et les hommes et corriger les inégalités qui persistent dans le contexte d'une économie ouverte et mondialisée;
- susciter la reconnaissance de la parentalité et du soutien aux personnes dépendantes et mettre en place les conditions pour une meilleure articulation des temps sociaux;
- améliorer la santé et le bien-être en s'assurant que les services soient adaptés aux réalités des femmes et des hommes;
- éliminer toute violence et atteinte à la dignité ou à l'intégrité subie en raison du sexe;
- soutenir l'exercice du pouvoir et de la participation sociale en toute égalité pour les femmes et les hommes, sur les plans national, régional et local;
- assurer l'ancrage de l'égalité entre les femmes et les hommes au sein du gouvernement.

Dans cette dernière orientation, le Conseil propose au gouvernement, outre de doter l'appareil d'État des ressources nécessaires à la réalisation de l'égalité, de partager les responsabilités en matière d'égalité avec les parlementaires et les acteurs sociaux. C'est dans cet esprit qu'est proposée une commission parlementaire quinquennale pour se pencher régulièrement sur la question relative à l'égalité des sexes. Pour concrétiser la volonté gouvernementale de travailler en partenariat avec les acteurs sociaux, le Conseil suggère aussi de créer une table des partenaires de l'égalité, qui pourrait se réunir, dans un objectif de mobilisation, de partage d'expériences et de concertation.

Une commission parlementaire

L'avis du Conseil du statut de la femme a été déposé à l'Assemblée nationale en novembre 2004 par la ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, Mme Michelle Courchesne. Par la suite, la tenue d'une commission parlementaire a été annoncée afin que les groupes et les personnes intéressés fassent valoir leur point de vue sur cette question.

Le Conseil a soutenu le Secrétariat à la condition féminine et le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration dans les travaux préparatoires à la commission parlementaire, qui a débuté le 25 janvier 2005. À cet effet, il a :

- analysé une quarantaine de mémoires;
- produit un questionnaire mis en ligne sur le site de l'Assemblée nationale et en a compilé les résultats;
- préparé pour la ministre des documents de soutien, incluant une analyse des enjeux et des grandes tendances qui se dégagent de l'ensemble des mémoires et produit diverses fiches thématiques;
- joué un rôle de soutien et de conseil auprès de la ministre et des députés de l'aile parlementaire tout au long des audiences.

Plus de cent quatre mémoires ont été reçus et la Commission des affaires sociales a tenu sept jours d'audiences en janvier et février 2004 au cours desquelles elle a entendu près d'une cinquantaine de groupes et d'individus. En raison du nombre élevé de mémoires déposés, la commission parlementaire a dû poursuivre ses travaux au printemps 2005.

2.3 Résultats en lien avec le Plan d'action 2004-2005

Conformément à son objectif d'influencer les projets gouvernementaux et de répondre aux invitations du gouvernement sur différents projets de loi, le Conseil a produit et publié, en 2004-2005, trois avis ou mémoires et, 20 recherches, et s'est exprimé sous forme de lettres commentaires aux instances politiques et administratives dans 49 circonstances. Au total, le Conseil a formulé 25 recommandations au gouvernement de façon à lui suggérer des mesures susceptibles d'améliorer les conditions de vie des femmes par rapport à leur autonomie économique et à leur formation, à leurs responsabilités familiales et aux conséquences du système de santé sur elles. Pour réaliser l'ensemble de ses travaux, y compris le mandat spécial de la ministre, le Conseil a rencontré 113 personnes au cours des 42 activités de consultation.

Dans la poursuite de la première orientation « **Examiner les impacts des changements démographiques sur les conditions de vie des femmes** », le Conseil a :

- Amorcé ses travaux sur les stéréotypes sexuels et sexistes en fonction de trois axes de réflexion. Ainsi, une attention particulière a été portée sur la définition, la compréhension et la délimitation du concept de stéréotypes sexuels et sexistes et a visé à comprendre pourquoi et comment de nouveaux stéréotypes se construisent. À cette fin, le Conseil a recensé la littérature portant notamment sur la définition, la fonction et la construction sociale du concept des stéréotypes sexuels et sexistes.

  Cette réflexion avait en partie précédé l'avis *Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les homme*, qui avait amené à suggérer au gouvernement une orientation portant sur la transformation des rôles sociaux pour la lutte contre les stéréotypes féminins et masculins et par la promotion de rapports égalitaires.

- Amorcé sa réflexion et s'est documenté sur les questions relatives aux conséquences de l'application de la *charia* et du recours aux tribunaux religieux sur les droits des femmes et l'égalité entre les sexes. En plus d'effectuer une veille stratégique en lien avec ces enjeux, il a contacté des personnes expertes en la matière au Conseil des relations interculturelles, au ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration et, au Secrétariat aux affaires religieuses du ministère de l'Éducation, et s'est adressé à une spécialiste à l'Université Harvard, à une conseillère du *Canadian Council of Muslim Women* et finalement à l'Association des femmes iraniennes du Québec.

  Pour favoriser la compréhension de ce dossier au sein des ressources en condition féminine du gouvernement du Québec, le Conseil a organisé une séance d'information avec des invitées spécialistes de la question à laquelle ont été conviées, outre les professionnelles du Conseil, des répondantes en condition féminine de divers ministères ou organismes ainsi que des représentantes du Secrétariat à la condition féminine. Enfin, le Conseil a assisté à une table ronde organisée par la Fédération des femmes du Québec, réunissant notamment des représentantes de la communauté musulmane.

Dans le cadre de la deuxième orientation « **Favoriser l'amélioration de la situation économique des femmes** », le CSF a :

- Publié, l'an dernier, deux avis sur la condition étudiante, intitulés *Maintenir le soutien financier aux études et s'adapter aux nouvelles réalités* et *Étudiante et mère : un double défi – Les conditions de vie et les besoins des mères étudiantes*. Dans ces avis, le Conseil y faisait valoir le rôle important joué par le programme d'aide financière aux études dans la démocratisation de l'accès aux études postsecondaires pour les Québécoises. Il attirait également l'attention sur la nécessité de mieux adapter le régime d'aide financière aux besoins particuliers des parents aux études, une clientèle en émergence formée majoritairement de femmes.

  Cette analyse de la situation et plusieurs recommandations formulées alors ont été reprises par la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ) lors de son audition à la Commission parlementaire sur l'égalité en janvier 2005. De plus, les positions mises de l'avant par le Conseil du statut de la femme ont également servi à alimenter les débats sur la question des budgets attribués aux prêts et aux bourses. Un regroupement de mères étudiantes et les fédérations étudiantes y ont fait référence.

  Le Conseil croit que le Québec doit soutenir le plus adéquatement possible le parcours scolaire des jeunes pour maintenir une main-d'œuvre scolarisée et qualifiée. Une société éduquée est un passeport pour la réussite, tant pour son développement social qu'économique. Pour ces raisons, le Conseil a recommandé au gouvernement de trouver une solution permanente aux problèmes de financement de l'éducation sans endetter davantage les jeunes les plus démunis et sans sacrifier leur réussite.

- Publié une recherche intitulée *Le double défi de l'emploi et de la natalité : réflexion sur certains enjeux dans le programme d'action gouvernemental - Briller parmi les meilleurs*. Dans ce document, le Conseil apporte un éclairage nouveau sur deux questions soulevées dans *Briller parmi les meilleurs*, soit celle de l'adaptation aux changements démographiques et celle de l'équilibre des finances publiques dans le contexte de vieillissement de la population et de la réduction anticipée de la main-d'œuvre. L'examen des statistiques laisse entrevoir que le potentiel des Québécoises pourrait davantage être mis en valeur sur le marché du travail à l'heure où elles représentent la majorité des diplômés à l'enseignement postsecondaire et où la variété des compétences est plus que jamais un atout économique. De plus, les études démontrent que les familles à double carrière sont source de dynamisme parce qu'elles suscitent des activités et stimulent l'emploi en raison de leur pouvoir d'achat accru et de leur demande pour les substituts familiaux. Le Conseil identifie des avenues à privilégier pour mettre davantage en valeur le potentiel féminin sur le marché du travail tout en poursuivant un objectif d'accroissement de la fécondité. De plus, l'étude démontre que la présence des femmes sur le marché du travail et la natalité accrue peuvent se concilier en faisant état du taux plus élevé de natalité dans les pays où le taux de participation des femmes au marché du travail est plus élevé.

  L'étude a été transmise aux ministères, organismes gouvernementaux, groupes de femmes, groupes sociaux et autres personnes intéressées par cette question. Une lettre résumant les points saillants a été remise aux leaders réunis à l'occasion du Forum des générations en octobre 2004. Un texte a également été soumis à la revue l'Actualité dans la série d'articles sur la démographie. La ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale s'est montrée intéressée et concernée par les recommandations de cette étude et elle y portera une attention particulière lors de l'élaboration du plan gouvernemental de l'emploi.

- Analysé le projet de loi nº 57, intitulé Loi sur l'aide aux personnes et aux familles et les modifications apportées au Règlement sur le soutien du revenu et a transmis ses commentaires par écrit au ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille. Le Conseil questionne le choix du gouvernement de réduire les prestations accordées aux jeunes adultes qui résident chez leurs parents. À l'égard des familles monoparentales, il recommande d'examiner la possibilité de permettre aux prestataires qui ont la charge d'enfants d'âge préscolaire de cumuler l'allocation pour contraintes à l'emploi et l'allocation d'aide à l'emploi. Quant aux personnes prestataires âgées de 55 ans ou plus, le Conseil soutient que la Loi doit continuer de spécifier l'âge qui donne accès à une allocation pour contraintes temporaires. Enfin, relativement aux pensions alimentaires pour enfants, le Conseil considère qu'elles doivent être exclues en totalité du revenu du parent gardien.

- Réagi au plan d'action *Concilier liberté et justice sociale : un défi pour l'avenir* en faisant parvenir une lettre au ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille. Le Conseil s'est dit d'accord avec la philosophie du plan d'action, particulièrement avec l'approche incitative préconisée. Plusieurs mesures répondent aux recommandations déjà formulées telles qu'introduire une nouvelle prime au travail, revoir les barèmes de façon à répondre aux besoins de base et à soutenir le développement des compétences, encourager l'épargne des prestataires, revoir le traitement des pensions alimentaires dans le calcul du revenu du parent gardien, investir dans l'aide au logement, assurer un continuum de services aux jeunes et coordonner l'offre de formation aux besoins des régions en main-d'œuvre. De plus, le Conseil fait état des mesures à améliorer telles que l'exemption complète de la pension alimentaire du calcul du revenu des prestataires et l'établissement d'un mécanisme de reddition de comptes lié au plan d'action.

- Poursuivi le développement de la page statistique du site Internet du Conseil avec l'ajout de nouveaux hyperliens et tableaux. Le corpus des indicateurs des conditions de vie des Québécoises a été complété et sera versé en 2005 sur le site Internet.

  À la suite d'une suggestion conjointe du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration et du Conseil, les membres du comité directeur de la BDSO ont modifié le projet d'entente de partenariat de cette banque de données pour y inclure une déclaration de principes visant l'analyse différenciée selon les sexes (ADS). Dorénavant, les partenaires de l'entente s'engageront à diffuser systématiquement les données ventilées selon le sexe lorsque possible et lorsque les statistiques indiqueront des différences significatives entre la situation des femmes et celle des hommes.

Pour répondre à la troisième orientation « **Participer à l'amélioration de la santé et du bien-être des femmes** », le CSF a :

- Mis en ligne sur son site Internet un document d'information sur la violence conjugale intitulé « *Ampleur et nature de la violence conjugale subie par les femmes et les hommes* ». Ce texte apporte des précisions quant à la signification des données de l'*Enquête sociale générale, 1999* de Statistique Canada, reprises dans la publication de l'Institut de la statistique du Québec, *La violence conjugale envers les hommes et les femmes au Québec et au Canada, 1999*. Ces données font état de taux de prévalence de la victimisation des hommes et des femmes dans les relations de couple. Elles démontrent que l'idée selon laquelle les hommes sont autant victimes de violence que les femmes et que les femmes sont aussi violentes que les hommes ne correspond pas à la réalité. La violence vécue par les conjointes se manifeste par des actes plus dangereux, et plus fréquents, et a des conséquences physiques et psychologiques plus marquées. Elle relève plus souvent d'une dynamique de domination ou de terrorisme familial telle que définie par la *Politique québécoise d'intervention en matière de violence conjugale*, par opposition à une situation de violence situationnelle. Elle constitue un problème de société qui appelle des interventions et des services plus soutenus.

  Comme aucune violence ne doit être tolérée, la violence conjugale à l'égard des hommes doit être mieux documentée et faire l'objet d'une intervention adéquate. Le texte suggère enfin des pistes qui devraient être prises en compte dans les recherches futures.

- Souligné le 15e anniversaire de la tragédie de l'École Polytechnique à Montréal qui avait coûté la vie à 14 jeunes femmes. Depuis 1991, le 6 décembre est également, au Canada, Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes.

  Le Conseil du statut de la femme s'est associé au gouvernement pour souligner cet anniversaire de façon toute spéciale. Une photo mettant en vedette onze hommes connus et affichant le slogan suivant : « La violence contre les femmes, ça nous frappe aussi! Ensemble, nous la dénonçons et la combattons. » a été publiée dans tous les quotidiens à la veille de l'événement. Y figuraient le premier ministre, M. Jean Charest, avec des collègues ministres et d'autres personnalités.

  Le Conseil, qui a soutenu cette idée et contribué à sa réalisation, a pu afficher cette photo sur son site Internet. Une invitation a été lancée au public en incitant les gens à ajouter leur nom à la déclaration faite par ce groupe d'hommes. De décembre à mars, plus de 5 300 signataires se sont associés à ce message, des hommes et des femmes de tout âge et de tout horizon, issus de professions aussi diverses que mécanicien, journaliste, bibliothécaire, comptable, graphiste, ingénieur, infirmière et technicienne en foresterie. Cet enthousiasme démontre bien l'adhésion de la population au contenu du message et plusieurs se sont réjouis à l'idée que des hommes d'influence unissent leur voix et témoignent publiquement de leur soutien à la lutte contre la violence faite aux femmes.

- Débuté une recherche sur le thème des femmes et du sport. L'étude s'intéresse aux principaux obstacles, problèmes et situations discriminatoires vécus par les femmes dans le domaine du sport organisé. Elle veut s'attaquer aux obstacles majeurs auxquels font face les femmes dans le sport et proposer des solutions aux problèmes identifiés. Pour ce faire, le Conseil documentera ces questions à partir d'une revue de la littérature et d'une consultation auprès d'expertes actives dans le secteur du sport organisé et fera état de certaines mesures expérimentées ici ou ailleurs dans le domaine. Une partie spécifique de l'étude sera consacrée à la présentation de données et de statistiques décrivant la place des femmes dans le sport au Québec. Une attention particulière sera portée à l'accès des femmes aux structures décisionnelles du sport organisé au Québec.

- Expédié une lettre aux médias en appui à Mme Sophie Chiasson pour son courage à défendre son droit au respect face à des propos offensants tenus publiquement à son égard. Au Québec, des milliers de personnes, femmes et hommes, marchent pour le droit à la dignité, au respect, à l'égalité et à la justice depuis plusieurs années. Les nombreux appuis à Sophie Chiasson s'inscrivent dans cette direction. Le Conseil revendique le droit de vivre dans une société où les rapports entre les femmes et les hommes sont égalitaires. Il déplore le fait, qu'encore aujourd'hui, le fait d'être femme puisse susciter des propos odieux et offensants sous prétexte de la liberté d'expression.

- Expédié une lettre au ministre de la Santé et des Services sociaux pour lui transmettre ses commentaires sur le projet de loi nº 83 intitulé Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux et d'autres dispositions législatives. Tout en rappelant son soutien aux objectifs visés, le Conseil s'est prononcé spécifiquement sur trois éléments qui peuvent avoir une incidence particulière sur la situation des femmes, soit la disparité et l'accessibilité de l'offre de services selon les territoires, particulièrement dans le secteur de la santé sexuelle et reproductive et du soutien aux proches, l'hébergement des personnes âgées ainsi que la place des femmes dans le processus décisionnel et les structures.

  Sur le sujet de l'offre de services, le Conseil souhaitait que les services relatifs à la santé reproductive, tels la planification des naissances, la prévention des MTS, les services des sages-femmes et l'interruption volontaire de grossesse, soient accessibles dans tous les territoires. Quant à l'hébergement des personnes âgées, il demandait que l'État confirme davantage sa responsabilité de protection envers les personnes en perte d'autonomie, en rendant obligatoire la certification des résidences privées qui les hébergent.

  Enfin, pour permettre une meilleure intégration des politiques ministérielles touchant la vie des femmes dans les organisations, le Conseil souhaitait la présence d'un comité consultatif ou d'une responsable de la condition féminine dans les agences et les réseaux locaux de services de santé et de services sociaux. Il demandait aussi de considérer la possibilité d'inscrire dans la Loi une volonté de parité entre les hommes et les femmes à l'intention des conseils d'administration des instances locales et des agences.

  Une réponse du ministre de la Santé et des Services sociaux indiquait qu'il prendra en compte les commentaires du Conseil en ce qui concerne l'hébergement des personnes âgées, l'offre de services et la place des femmes dans les structures décisionnelles.

En lien avec la quatrième orientation « **Favoriser la place des femmes dans les lieux de pouvoir et leur participation citoyenne** », le Conseil a témoigné de sa vigilance en mettant son expertise dans ce domaine au service du gouvernement. Il a notamment :

- Publié les mises à jour des 14 avis régionaux qui avaient été produits entre mars 1999 et février 2003 à partir des résultats du plus récent recensement effectué en 2001 par Statistique Canada. Le Conseil du statut de la femme a utilisé ces nouvelles données statistiques pour refaire les tableaux dont les données provenaient de cette source et pour actualiser les analyses régionales. Comme, depuis la publication des avis régionaux, avaient aussi été rendues publiques les données du ministère de la Sécurité publique sur les dénonciations d'incidents de violence conjugale en 2001 et, dans certains cas, les résultats de l'*Enquête sociale et de santé 1997-1998*, le Conseil a aussi intégré ces données aux mises à jour réalisées. Enfin, il a profité de l'occasion pour faire état du suivi qui a été accordé aux recommandations que le Conseil adressait aux autorités régionales et locales lors de la publication des avis régionaux. Pour deux régions pour lesquelles il n'y avait pas eu d'avis régional (Montréal et Laval), un portrait de la situation des femmes a été réalisé à partir des mêmes sources de données. Pour le Nord-du-Québec, ce portrait sera publié au début de la prochaine année.

Recommandations mises en œuvre depuis la publication des avis

Régions	Date de diffusion de l'avis régional	Recommandations totales	Recommandations mises en œuvre totalement ou partiellement	Pourcentage des recommandations mises en œuvre
Bas-Saint-Laurent	Janvier 2002	30	25	83
Saguenay–Lac-Saint-Jean	Mars 2002	39	36	92
Capitale-Nationale	Février 2003	39	31	79
Mauricie	Septembre 2000	29	26	90
Estrie	Octobre 2002	41	28	68
Outaouais	Mars 2000	32	26	81
Abitibi-Témiscamingue	Septembre 1999	39	37	95
Côte-Nord	Octobre 1999	51	48	94
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	Mars 2000	28	25	89
Chaudière-Appalaches	Décembre 2000	32	31	96
Lanaudière	Juin 2001	36	30	83
Laurentides	Juin 2002	35	24	69
Montérégie	Mars 1999	27	24	89
Centre-du-Québec	Avril 2001	34	30	88

- Expédié une lettre au ministre de la Santé et des Services sociaux pour lui transmettre ses commentaires sur le projet de loi n° 83 intitulé Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux et d'autres dispositions législatives. Tout en rappelant son soutien aux objectifs visés, le Conseil s'est prononcé spécifiquement sur trois éléments qui peuvent avoir une incidence particulière sur la situation des femmes, soit la disparité et l'accessibilité de l'offre de services selon les territoires, particulièrement dans le secteur de la santé sexuelle et reproductive et du soutien aux proches, l'hébergement des personnes âgées ainsi que la place des femmes dans le processus décisionnel et les structures.

  Sur le sujet de l'offre de services, le Conseil souhaitait que les services relatifs à la santé reproductive, tels la planification des naissances, la prévention des MTS, les services des sages-femmes et l'interruption volontaire de grossesse, soient accessibles dans tous les territoires. Quant à l'hébergement des personnes âgées, il demandait que l'État confirme davantage sa responsabilité de protection envers les personnes en perte d'autonomie, en rendant obligatoire la certification des résidences privées qui les hébergent.

  Enfin, pour permettre une meilleure intégration des politiques ministérielles touchant la vie des femmes dans les organisations, le Conseil souhaitait la présence d'un comité consultatif ou d'une responsable de la condition féminine dans les agences et les réseaux locaux de services de santé et de services sociaux. Il demandait aussi de considérer la possibilité d'inscrire dans la Loi une volonté de parité entre les hommes et les femmes à l'intention des conseils d'administration des instances locales et des agences.

  Une réponse du ministre de la Santé et des Services sociaux indiquait qu'il prendra en compte les commentaires du Conseil en ce qui concerne l'hébergement des personnes âgées, l'offre de services et la place des femmes dans les structures décisionnelles.

En lien avec la quatrième orientation « **Favoriser la place des femmes dans les lieux de pouvoir et leur participation citoyenne** », le Conseil a témoigné de sa vigilance en mettant son expertise dans ce domaine au service du gouvernement. Il a notamment :

- Publié les mises à jour des 14 avis régionaux qui avaient été produits entre mars 1999 et février 2003 à partir des résultats du plus récent recensement effectué en 2001 par Statistique Canada. Le Conseil du statut de la femme a utilisé ces nouvelles données statistiques pour refaire les tableaux dont les données provenaient de cette source et pour actualiser les analyses régionales. Comme, depuis la publication des avis régionaux, avaient aussi été rendues publiques les données du ministère de la Sécurité publique sur les dénonciations d'incidents de violence conjugale en 2001 et, dans certains cas, les résultats de l'*Enquête sociale et de santé 1997-1998*, le Conseil a aussi intégré ces données aux mises à jour réalisées. Enfin, il a profité de l'occasion pour faire état du suivi qui a été accordé aux recommandations que le Conseil adressait aux autorités régionales et locales lors de la publication des avis régionaux. Pour deux régions pour lesquelles il n'y avait pas eu d'avis régional (Montréal et Laval), un portrait de la situation des femmes a été réalisé à partir des mêmes sources de données. Pour le Nord-du-Québec, ce portrait sera publié au début de la prochaine année.

Recommandations mises en œuvre depuis la publication des avis

Régions	Date de diffusion de l'avis régional	Recommandations totales	Recommandations mises en œuvre totalement ou partiellement	Pourcentage des recommandations mises en œuvre
Bas-Saint-Laurent	Janvier 2002	30	25	83
Saguenay Lac-Saint-Jean	Mars 2002	39	36	92
Capitale-Nationale	Février 2003	39	31	79
Mauricie	Septembre 2000	29	26	90
Estrie	Octobre 2002	41	28	68
Outaouais	Mars 2000	32	26	81
Abitibi-Témiscamingue	Septembre 1999	39	37	95
Côte-Nord	Octobre 1999	51	48	94
Gaspésie Îles-de-la-Madeleine	Mars 2000	28	25	89
Chaudière-Appalaches	Décembre 2000	32	31	96
Lanaudière	Juin 2001	36	30	83
Laurentides	Juin 2002	35	24	69
Montérégie	Mars 1999	27	24	89
Centre-du-Québec	Avril 2001	34	30	88

En plus d'être versés sur le site du Conseil, ces documents ont été transmis, pour chacune des régions [1], aux groupes de femmes et aux instances décisionnelles du territoire. Ils ont aussi fait l'objet d'un communiqué à l'intention des médias régionaux et de présentations, par les agentes du Conseil, à diverses tribunes régionales stratégiques.

Ceci met donc fin à une opération d'envergure qui s'est échelonnée sur huit ans et qui a eu de nombreuses retombées médiatiques en plus de servir de documents de référence dans le milieu (incidences mentionnées dans les rapports annuels précédents).

- Poursuivi son examen des retombées de la Loi sur le ministère du Développement économique et régional, adoptée en 2003, sur la représentation des femmes dans ces nouvelles instances. À cet effet, il a suivi l'évolution des données statistiques sur le nombre de femmes élues et non élues afin de pouvoir réagir en cours de processus.

  Ainsi, des suggestions ont été acheminées à tous les maires afin de les sensibiliser à l'importance de favoriser la participation des femmes au développement régional en se dotant par exemple d'une commission ou d'un comité pour l'établissement d'un plan quinquennal qui intègre cette dimension. Une lettre a aussi été expédiée à la ministre responsable du Conseil du statut de la femme pour lui faire part des inquiétudes soulevées quant à la faible représentation des femmes dans les Conférences régionales des élus. Ces interventions, ajoutées à celles de nombreux groupes de femmes allant dans le même sens, ont incité la ministre responsable de la Condition féminine, conjointement avec la ministre déléguée au Développement régional, à s'adresser à chacune des Conférences régionales des élus pour les sensibiliser à la question. L'appel a porté fruits, puisque la représentation des femmes en dehors des élus a atteint 46 % au sein de cette structure.

  Le Conseil a participé, par l'intermédiaire des professionnelles de ses bureaux régionaux, aux travaux des instances régionales, notamment aux Conférences régionales des élus ou à différentes commissions ou comités, ainsi que des directions régionales des ministères. Cette participation s'est traduite par un apport d'expertise sous forme d'écrits ou de présentations verbales et par la présence à des réunions de travail. Le Conseil a ainsi pu sensibiliser et faire valoir les préoccupations des femmes pour un développement local et régional qui bénéficie de façon équitable aux homme et aux femmes. Par ailleurs, avec la mise en place de nouvelles structures régionales, les stratégies d'intervention ont dû être adaptées pour sensibiliser de nouveaux acteurs.

Des exemples de réalisation auxquelles a participé le Conseil en apportant son expertise démontrent la diversité des projets et la pertinence des enjeux en cause :

- élaboration d'ententes spécifiques ou de collaboration en condition féminine pour les régions du Bas-Saint-Laurent, Capitale-Nationale, Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine et Lanaudière;

- projets de politiques d'égalité ou d'équité aux Conférences régionales des élus pour les régions de la Mauricie, de l'Outaouais et du Centre-du-Québec ainsi qu'à la ville de Montréal;

- rencontres de présidents de Conférences régionales des élus, de maires et de préfets pour faire connaître la situation des femmes et les sensibiliser à leur participation aux CRÉ;

- recherches en partenariat avec notamment, Emploi Québec, les CLD, des ministères et les Chambres de commerce sur la situation des femmes entrepreneures dans les régions de l'Outaouais, de la Côte-Nord et de Lanaudière;

- plan régional d'action en santé des femmes pour la région de l'Outaouais;

- participation à des comités sectoriels des Conférences régionales des élus sur la diversification des choix professionnels dans les régions de la Côte-Nord et de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, les femmes et l'emploi dans des métiers non traditionnels dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue, la conciliation travail famille dans les régions de Chaudière-Appalaches et Laval, les femmes et le développement régional dans les régions de Montréal, Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, Laval et Lanaudière ainsi que le développement social dans la région des Laurentides.

---

1 Cette démarche a été réalisée pour les 17 régions du Québec, incluant les trois régions pour lesquelles un portrait statistique a été produit.

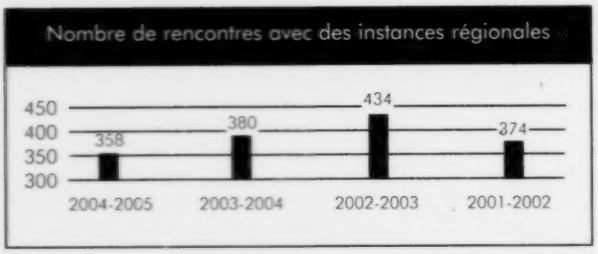

Au total, 358 rencontres ont eu lieu en 2004-2005, ce qui est légèrement inférieur à la moyenne des années passées. Cet écart s'explique en partie par l'activité moindre des conférences administratives régionales et de leurs comités de condition féminine.

- Produit un numéro spécial de l'Info-Région consacré aux Élections municipales 2005, adapté aux réalités de chaque région et diffusé non seulement aux groupes de femmes régionaux et nationaux, mais, plus largement, aux Conférences régionales des élus et autres acteurs régionaux. Ce numéro renferme notamment des analyses sur l'apport des femmes en politique et sur les difficultés particulières qu'elles rencontrent, des statistiques diverses et des entrevues. Ce document est disponible sur le site Internet du Conseil du statut de la femme et sur celui d'Élections 2005, du ministère des Affaires municipales et des Régions.

  Les représentantes régionales du Conseil participent aussi à des projets partout au Québec qui visent à accroître la présence des femmes dans les conseils municipaux, se joignant ainsi à d'autres partenaires tels le ministère des Affaires municipales et des Régions et les groupes de femmes. Cet enjeu est jugé majeur compte tenu que les Conférences régionales des élus sont constituées majoritairement de personnes élues alors que les femmes sont peu présentes dans les conseils municipaux.

  Au plan national, le Conseil siège à la Table des partenaires – Femmes et politique municipale qui regroupe le ministère des Affaires municipales et des Régions, le Directeur général des élections, les associations municipales, le Secrétariat à la condition féminine et des groupes de femmes. La Table a ainsi élaboré et coordonné des mesures visant à inciter un plus grand nombre de femmes à se présenter aux élections 2005.

  Enfin, le Conseil a continué de compiler les données sur la présence des femmes dans 24 lieux décisionnels régionaux en 2004, de façon à diffuser une information complète qui n'était pas disponible à ce jour.

2.4 Actions d'information et de sensibilisation

Publication de la *Gazette des femmes*

Magazine de débat et d'information, la *Gazette des femmes* est une publication de 40 pages en moyenne par numéro qui offre cinq parutions par année. Au cours de l'année, le magazine a produit des dossiers en lien avec le plan stratégique du Conseil ou sur des enjeux de société concernant les femmes. Les femmes aînées, la question du tribunal islamique, les taux élevés d'avortement, les femmes immigrantes et les inégalités salariales à Radio-Canada ont défrayé les manchettes du magazine au cours de l'année. En relation avec le mandat confié au Conseil par la ministre, un reportage spécial sur la participation des hommes à la réalisation de l'égalité a aussi été réalisé.

Plusieurs chroniques et articles ont également contribué à informer les femmes, et la population en général, sur l'actualité en condition féminine. De façon régulière, les recherches marquantes en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sont présentées. Le magazine continue aussi de publier, dans chaque numéro, un reportage réalisé à l'étranger. Cette année, des illustrations de diverses réalités des femmes de la planète ont été publiées : les traditions des Polynésiennes françaises, les meurtres de jeunes mariées indiennes sans dot suffisante, une expérience de scolarisation remettant en cause les stéréotypes sexuels chez les Égyptiennes, le combat des Algériennes et les tentatives de réconcilier droits des femmes et islam en Mauritanie.

Fait à signaler, pour fêter son 25e anniversaire, la *Gazette des femmes* a composé un dossier spécial sur le féminisme en s'attardant à décrire 25 expériences qui montrent que le féminisme est bien vivant, dans plusieurs domaines, dont celui des arts, de la culture, de la jeunesse, de la religion, de la politique, de la paix, de la violence et de l'économie.

Depuis ses tout débuts, la *Gazette des femmes* a remporté plus d'une vingtaine de distinctions journalistiques qui attestent de la qualité de sa production. Cette année, le Prix de journalisme 2004 en presse écrite d'Amnistie internationale, section canadienne francophone, constitue une grande première. L'article sur les jeunes mariées brûlées vives en Inde pour une question de dot insuffisante (« La dot ou la vie », numéro de septembre-octobre 2004), que signe la journaliste Caroline Montpetit, mérite cet honneur. L'article a aussi été mis en nomination pour un prix à la Fondation des magazines canadiens. L'enquête spéciale sur la charia de la journaliste Danielle Stanton (« La charia au Canada », novembre-décembre 2004) a suscité une autre mise en nomination, celle pour le prix du meilleur reportage, décerné par l'Association québécoise des éditeurs de magazines.

La couverture médiatique est un autre indicateur de la pertinence des dossiers et des enquêtes du magazine. Le bilan de l'année s'avère positif. En particulier, l'enquête sur le tribunal islamique a servi de bougie d'allumage pour lancer un débat public sur cette question épineuse. Beaucoup de journalistes ont utilisé les personnes-ressources et les arguments présentés dans le dossier du magazine. La *Gazette des femmes* est aussi un support médiatique de premier plan auprès des groupes féministes et jouit d'un rayonnement dans les milieux de la recherche féministe.

En 2004-2005, il y a eu une baisse des abonnements due en partie à une augmentation des tarifs et au nombre important d'abonnements arrivant à échéance. Par ailleurs, pour des raisons d'économies et de capacité organisationnelle, un passage de six à cinq numéros a été effectué.

La *Gazette des femmes* – Autres résultats		
	2004-2005	2003-2004
Tirage	24 000 exemplaires	25 000 exemplaires
Points de vente	400	400
Estimation du lectorat	100 000 personnes	100 000 personnes
Nombre d'abonnements	16 341	18 000
Lettres au courrier des lecteurs	42	40
Mentions dans les médias	27	50

Actuellement, les revenus générés par la *Gazette des femmes* lui permettent de financer la totalité des coûts de production et de diffusion du magazine. Le budget de fonctionnement de la revue en 2004-2005 est de 313 000 $, dont 123 000 $ sont des revenus autonomes, provenant des abonnements, des revenus publicitaires et des ventes en kiosque.

Production d'outils pour la Journée internationale des femmes

Chaque année, la Journée internationale des femmes est une occasion incontournable de porter à l'attention de la population et des décideurs, les acquis des femmes de même que les changements qu'il reste à faire pour arriver à l'égalité entre les femmes et les hommes. Ce 8 mars 2005 coïncidait avec le lancement de la *Charte mondiale des femmes pour l'humanité*, une initiative de la Marche mondiale des femmes. Le Conseil a choisi de conjuguer la production de ses outils avec cet événement mondial en rappelant les grands instruments juridiques adoptés par les Nations Unies, plus particulièrement la *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes* et la *Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes*. Le Conseil a mis à la disposition des femmes et des groupes intéressés une brochure intitulée *Écrire l'égalité*, qui permet de mieux comprendre ces instruments en expliquant comment ils constituent des leviers concrets pour améliorer la situation des femmes, ici et ailleurs. Ce document a aussi été ensaché dans l'édition de mars-avril de la *Gazette des femmes*.

Outils du 8 mars 2005 (exemplaires diffusés)	
Écrire l'égalité	38 631 exemplaires
Feuillet d'information sur l'origine du 8 mars	10 014 exemplaires
Feuillet d'information sur l'évolution des droits des femmes	11 164 exemplaires
Cahier spécial du 8 mars dans *Le Devoir*	58 000 lecteurs et lectrices

Les bureaux régionaux du Conseil sont particulièrement sollicités à l'occasion du 8 mars. Ils participent ainsi soit à l'organisation, soit à la mise en œuvre d'activités du milieu. De plus, le Conseil a été appelé à donner 9 conférences et 10 entrevues aux médias.

Diffusion de publications, activités publiques et diffusion d'information

Le Conseil informe régulièrement le public et ses clientèles habituelles par le biais de différents outils comme des bulletins d'information, le site Internet et diverses publications. Il utilise aussi les médias pour faire connaître ses positions, ses activités et ses produits. Le tableau suivant présente les faits saillants de l'année avec un comparatif pour les deux années précédentes.

La mise à jour de 14 avis régionaux dans l'année explique la hausse marquée au titre des avis, mémoires et recherches. Le report de certains produits de communication prévu en 2004-2005 tels les femmes autochtones et les femmes immigrantes, la baisse d'activités législatives sur des sujets nous concernant et les travaux majeurs consacrés à la réalisation du mandat spécial, expliquent la baisse des publications diffusées. En 2002-2003, le nombre important de publications a coïncidé avec le 30e anniversaire du Conseil pour lequel de multiples activités de communication ont eu lieu tout au long de l'année. Quant aux données relatives au site Internet, il y a eu un accroissement important des visites, principalement à cause de l'activité du 6 décembre 2004, où le Conseil invitait les internautes à manifester leur adhésion à une déclaration contre la violence faite aux femmes. De plus, la sortie de l'avis Vers *un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes*, qui a fait l'objet de consultation publique, a généré plus de visites. Au cours des mois de décembre à mars, période de durée de cette activité, le nombre de visites a presque doublé. Le site de la *Gazette des femmes* a également vu une augmentation importante de sa fréquentation par rapport à l'année précédente.

Type d'activité	2004-2005	2003-2004	2002-2003
Recherches, avis et mémoires produits	23	6	9
Exemplaires de publications diffusées	12 387	31 194	88 376
Visites sur le site Internet	133 411	94 974	107 471
Info-CSF : partenaires nationaux joints	406	440	370
Info-Région : partenaires régionaux rejoints	2 010	2 385	2 261
Conférences et sessions d'information	99	104	132
Activités publiques organisées	36	44	31
Communiqués de presse émis	32	22	24
Entrevues accordées et activités médiatiques	67	96	150
Mentions du CSF dans les médias	295	274	437
Demandes de renseignements du public	4 303	4 961	6 024

La couverture médiatique est un autre indicateur de la pertinence des dossiers et des enquêtes du magazine. Le bilan de l'année s'avère positif. En particulier, l'enquête sur le tribunal islamique a servi de bougie d'allumage pour lancer un débat public sur cette question épineuse. Beaucoup de journalistes ont utilisé les personnes-ressources et les arguments présentés dans le dossier du magazine. La *Gazette des femmes* est aussi un support médiatique de premier plan auprès des groupes féministes et jouit d'un rayonnement dans les milieux de la recherche féministe.

En 2004-2005, il y a eu une baisse des abonnements due en partie à une augmentation des tarifs et au nombre important d'abonnements arrivant à échéance. Par ailleurs, pour des raisons d'économies et de capacité organisationnelle, un passage de six à cinq numéros a été effectué.

La *Gazette des femmes* – Autres résultats

	2004-2005	2003-2004
Tirage		
Points de vente		
Estimation du lectorat		
Nombre d'abonnements		
Lettres au courrier des lecteurs		
Mentions dans les médias		

Actuellement, les revenus générés par la *Gazette des femmes* lui permettent de financer la totalité des coûts de production et de diffusion du magazine. Le budget de fonctionnement de la revue en 2004-2005 est de 313 000 $, dont 123 000 $ sont des revenus autonomes, provenant des abonnements, des revenus publicitaires et des ventes en kiosque.

Production d'outils pour la Journée internationale des femmes

Chaque année, la Journée internationale des femmes est une occasion incontournable de porter à l'attention de la population et des décideurs, les acquis des femmes de même que les changements qu'il reste à faire pour arriver à l'égalité entre les femmes et les hommes. Ce 8 mars 2005 coïncidait avec le lancement de la *Charte mondiale des femmes pour l'humanité*, une initiative de la Marche mondiale des femmes. Le Conseil a choisi de conjuguer la production de ses outils avec cet événement mondial en rappelant les grands instruments juridiques adoptés par les Nations Unies, plus particulièrement la *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes* et la *Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes*. Le Conseil a mis à la disposition des femmes et des groupes intéressés une brochure intitulée *Écrire l'égalité*, qui permet de mieux comprendre ces instruments en expliquant comment ils constituent des leviers concrets pour améliorer la situation des femmes, ici et ailleurs. Ce document a aussi été ensaché dans l'édition de mars-avril de la *Gazette des femmes*.

Outils du 8 mars 2005 (exemplaires diffusés)

Écrire l'égalité	38 631 exemplaires
Feuillet d'information sur l'origine du 8 mars	10 014 exemplaires
Feuillet d'information sur l'évolution des droits des femmes	11 164 exemplaires
Cahier spécial du 8 mars dans *La Presse*	58 000 lecteurs et lectrices

Les bureaux régionaux du Conseil sont particulièrement sollicités à l'occasion du 8 mars. Ils participent ainsi soit à l'organisation, soit à la mise en œuvre d'activités du milieu. De plus, le Conseil a été appelé à donner 9 conférences et 10 entrevues aux médias.

Diffusion de publications, activités publiques et diffusion d'information

Le Conseil informe régulièrement le public et ses clientèles habituelles par le biais de différents outils comme des bulletins d'information, le site Internet et diverses publications. Il utilise aussi les médias pour faire connaître ses positions, ses activités et ses produits. Le tableau suivant présente les faits saillants de l'année avec un comparatif pour les deux années précédentes.

La mise à jour de 14 avis régionaux dans l'année explique la hausse marquée au titre des avis, mémoires et recherches. Le report de certains produits de communication prévu en 2004-2005 tels les femmes autochtones et les femmes immigrantes, la baisse d'activités législatives sur des sujets nous concernant et les travaux majeurs consacrés à la réalisation du mandat spécial, expliquent la baisse des publications diffusées. En 2002-2003, le nombre important de publications a coïncidé avec le 30e anniversaire du Conseil pour lequel de multiples activités de communication ont eu lieu tout au long de l'année. Quant aux données relatives au site Internet, il y a eu un accroissement important des visites, principalement à cause de l'activité du 6 décembre 2004, où le Conseil invitait les internautes à manifester leur adhésion à une déclaration contre la violence faite aux femmes. De plus, la sortie de l'avis Vers *un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes*, qui a fait l'objet de consultation publique, a généré plus de visites. Au cours des mois de décembre à mars, période de durée de cette activité, le nombre de visites a presque doublé. Le site de la *Gazette des femmes* a également vu une augmentation importante de sa fréquentation par rapport à l'année précédente.

Type d'activité	2004-2005	2003-2004	2002-2003
Recherches, avis et mémoires produits	23	9	6
Exemplaires de publications diffusées	12 387	31 194	58 859
Visites sur le site Internet	533 411	94 974	337 471
Info-CSF : partenaires nationaux joints	106	110	100
Info-Région : partenaires régionaux rejoints	2 000	2 300	2 261
Conférences et sessions d'information	92	104	130
Activités publiques organisées	36	33	31
Communiqués de presse émis	37	22	24
Entrevues accordées et activités médiatiques	67	96	130
Mentions du CSF dans les médias	2996	2774	4 112
Demandes de renseignements du public	4 300	4 863	6 624

Partie 3 :
Utilisation des ressources

Ressources financières

En 2004-2005, sur le plan budgétaire, le Conseil du statut de la femme était un élément de programme (programme 5.1) de son ministère portefeuille, soit le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration. Les résultats financiers réels pour l'année financière sont présentés dans le tableau qui suit :

Budget des dépenses	Budget original[1] 2004-2005 (000 $)	Budget modifié[1] 2004-2005 (000 $)	Dépenses réelles[1] 2004-2005 (000 $)	Dépenses réelles[2] 2003-2004 (000 $)
Budget de fonctionnement				
- Rémunération	3 365,6 $	3 350,7 $	3 240,3 $	3 205,4 $
- Fonctionnement	1 086,3 $	1 109,9 $	1 069,3 $	989,9 $
- Amortissement	6,4 $	6,4 $	6,4 $	33,6 $
	4 458,3 $	4 467,0 $	4 316,0 $	4 228,9 $
Budget d'investissement	**25,0 $**	**25,0 $**	**0 $**	**0 $**

Sources : [1] Rapport SYGBEC, 7-S11 du 29 avril 2005.
[2] Rapport SYGBEC, 7-S11 du 30 avril 2004.

Le Conseil a respecté l'enveloppe qui lui avait été allouée et a même pu bénéficier d'un report de crédits de 181 400 $ pour l'exercice 2004-2005, en accord avec les règles d'allègement du Conseil du trésor. Considérant les contributions financières de divers partenaires gouvernementaux, le Conseil a disposé des ressources nécessaires pour assumer ses activités courantes, initier divers changements et mettre de l'avant plusieurs projets. L'augmentation du niveau de dépenses réelles 2004-2005 par rapport à 2003-2004 s'explique par l'ouverture de deux bureaux régionaux (Lanaudière et Centre-du-Québec).

Projets corporatifs

Dans le but d'améliorer ses outils de reddition de comptes, le Conseil détermine, depuis trois ans, au début de l'exercice financier, certains projets retenus au plan d'action annuel afin de mesurer les ressources allouées pour leur réalisation. Ces renseignements fournissent, par la suite, des indications précises pour éclairer la prise de décision, permettant ainsi d'évaluer les dépenses à prévoir et de planifier le temps requis pour la réalisation de projets similaires. Pour l'année 2004-2005, le Conseil a, entre autres, évalué les ressources rattachées au mandat spécial confié par la ministre. Six cent soixante-seize jours-personnes ont été consacrés à l'ensemble de ce projet incluant les travaux de la commission parlementaire. De plus, un budget total d'un peu plus de 193 000 $ a été alloué aux dépenses afférentes, dont la grande partie est en masse salariale.

Les deux autres projets ciblés portaient sur les femmes immigrantes et les femmes autochtones. Comme ces travaux se finaliseront au cours de l'exercice 2005-2006, l'entrée des données relatives aux ressources investies dans chacun de ces projets s'échelonnera exceptionnellement sur deux exercices financiers.

Ressources consacrées au mandat spécial confié par la ministre				
Jours-personnes	Masse salariale	Dépenses de fonctionnement	Autres dépenses	Total
676,0	183 663,54 $	7 760,16 $	1 609,37 $	193 033,07 $

Partie 3 :
Utilisation des ressources

Ressources financières

En 2004-2005, sur le plan budgétaire, le Conseil du statut de la femme était un élément de programme (programme 5.1) de son ministère portefeuille, soit le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration. Les résultats financiers réels pour l'année financière sont présentés dans le tableau qui suit :

Budget des dépenses	Budget original[1] 2004-2005 (000 $)	Budget modifié[1] 2004-2005 (000 $)	Dépenses réelles[1] 2004-2005 (000 $)	Dépenses réelles[2] 2003-2004 (000 $)
Budget de fonctionnement				
- Rémunération	3 365,6 $	3 350,7 $	3 240,3 $	3 205,4 $
- Fonctionnement	1 086,3 $	1 109,9 $	1 069,3 $	989,9 $
- Amortissement	6,4 $	6,4 $	6,4 $	33,6 $
	4 458,3 $	4 467,0 $	4 316,0 $	4 228,9 $
Budget d'investissement	**25,0 $**	**25,0 $**	**0 $**	**0 $**

Sources : 1 Rapport SYGBEC, 7-511 du 29 avril 2005
2 Rapport SYGBEC, 7-511 du 30 avril 2004

Le Conseil a respecté l'enveloppe qui lui avait été allouée et a même pu bénéficier d'un report de crédits de 181 400 $ pour l'exercice 2004-2005, en accord avec les règles d'allègement du Conseil du trésor. Considérant les contributions financières de divers partenaires gouvernementaux, le Conseil a disposé des ressources nécessaires pour assumer ses activités courantes, initier divers changements et mettre de l'avant plusieurs projets. L'augmentation du niveau de dépenses réelles 2004-2005 par rapport à 2003-2004 s'explique par l'ouverture de deux bureaux régionaux (Lanaudière et Centre-du-Québec).

Projets corporatifs

Dans le but d'améliorer ses outils de reddition de comptes, le Conseil détermine, depuis trois ans, au début de l'exercice financier, certains projets retenus au plan d'action annuel afin de mesurer les ressources allouées pour leur réalisation. Ces renseignements fournissent, par la suite, des indications précises pour éclairer la prise de décision, permettant ainsi d'évaluer les dépenses à prévoir et de planifier le temps requis pour la réalisation de projets similaires. Pour l'année 2004-2005, le Conseil a, entre autres, évalué les ressources rattachées au mandat spécial confié par la ministre. Six cent soixante-seize jours-personnes ont été consacrés à l'ensemble de ce projet incluant les travaux de la commission parlementaire. De plus, un budget total d'un peu plus de 193 000 $ a été alloué aux dépenses afférentes, dont la grande partie est en masse salariale.

Les deux autres projets ciblés portaient sur les femmes immigrantes et les femmes autochtones. Comme ces travaux se finaliseront au cours de l'exercice 2005-2006, l'entrée des données relatives aux ressources investies dans chacun de ces projets s'échelonnera exceptionnellement sur deux exercices financiers.

Ressources consacrées au mandat spécial confié par la ministre				
Jours-personnes	Masse salariale	Dépenses de fonctionnement	Autres dépenses	Total
676,0	181 663,54 $	7 760,16 $	1 609,37 $	191 033,07 $

Ressources humaines

Avec un effectif autorisé de 64 ETC, le Conseil a disposé au 31 mars 2005 d'un effectif utilisé de 55 ETC. À noter que depuis plusieurs années, le Conseil ne peut combler les 64 ETC autorisés étant donné une masse salariale insuffisante.

Effectif du CSF par région et par catégorie d'emploi					
	Hors-cadres et cadres	Professionnelles	Techniciennes	Employées de bureau	Total
Québec	4	13	11	10	38
Montréal		3		1	4
Autres régions		13		9	22
Total	4	29	11	20	64

Reddition de comptes pour la période de référence du 1er avril 2004 au 31 mars 2005

Embauche et représentativité

1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

L'embauche

	Permanents (y compris les temporaires)	Occasionnels	Étudiants	Stagiaires
Nombre total de personnes embauchées	0	3	4	2

Nombre d'employés permanents et temporaires en date du 31 mars 2005

Effectif total (personnes)	55

2. MEMBRES DE COMMUNAUTÉS CULTURELLES, AUTOCHTONES ET ANGLOPHONES

Rappel de l'objectif :
Atteindre un taux d'embauche annuel de 25 % des nouveaux employés permanents (y compris les employés temporaires), occasionnels, stagiaires et étudiants provenant des membres des communautés culturelles, anglophones et autochtones, pour hausser la représentation de ces groupes dans la fonction publique.

LE TAUX D'EMBAUCHE

	Permanents (y compris les temporaires)				Occasionnels				Étudiants				Stagiaires			
	CC	Angl.	Aut.	global	CC	Angl.	Aut	global	CC	Angl.	Aut.	global	CC	Angl.	Aut.	global
Nombre de personnes embauchées													0			0
Pourcentage													0 %			0 %

Rappel de l'objectif : Pour les membres des communautés culturelles, atteindre la cible gouvernementale de 9 %.

LE TAUX DE REPRÉSENTATIVITÉ

	Permanents (y compris les temporaires)			
	CC	Angl.	Aut.	global
Représentativité en nombre	1			1
Pourcentage	1,7 %			1,7 %

3. PERSONNES HANDICAPÉES

Rappel de l'objectif : Atteindre la cible ministérielle de représentativité de 2 %.

LE TAUX DE REPRÉSENTATIVITÉ

	Permanents (y compris les temporaires)
Nombre de personnes embauchées	-----
Représentativité en nombre	1
Pourcentage (représentativité)	1,7 %

4. FEMMES

NIVEAU DE REPRÉSENTATION

	Personnel d'encadrement	Personnel professionnel	Personnel technicien assimilé	Personnel de bureau	Personnel des agents de la paix	Personnel ouvrier
Représentativité en nombre	4	25	9	17	-----	-----
Pourcentage	100 %	96 %	100 %	100 %	-----	-----

Ressources humaines

Avec un effectif autorisé de 64 ETC, le Conseil a disposé au 31 mars 2005 d'un effectif utilisé de 55 ETC. À noter que depuis plusieurs années, le Conseil ne peut combler les 64 ETC autorisés étant donné une masse salariale insuffisante.

Effectif du CSF par région et par catégorie d'emploi

	Hors-cadres et cadres	Professionnelles	Techniciennes	Employées de bureau	Total
Québec Montréal Autres régions	4	13 3 13	11	10 1 9	38 4 22
Total	4	29	11	20	64

Reddition de comptes pour la période de référence du 1er avril 2004 au 31 mars 2005

Embauche et représentativité

1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

L'embauche

	Permanents (y compris les temporaires)	Occasionnels	Étudiants	Stagiaires
Nombre total de personnes embauchées	0	3	4	7

Nombre d'employés permanents et temporaires en date du 31 mars 2005

Effectif total (personnes)	55

2. MEMBRES DE COMMUNAUTÉS CULTURELLES, AUTOCHTONES ET ANGLOPHONES

Rappel de l'objectif :
Atteindre un taux d'embauche annuel de 25 % des nouveaux employés permanents (y compris les employés temporaires), occasionnels, stagiaires et étudiants provenant des membres des communautés culturelles, anglophones et autochtones, pour hausser la représentation de ces groupes dans la fonction publique.

LE TAUX D'EMBAUCHE

	CC	Anglo	Aut	global	CC	Anglo	Aut	global	CC	Anglo	Aut	global	CC	Anglo	Aut	global
Nombre de personnes embauchées													0			0
Pourcentage													0 %			0 %

Rappel de l'objectif : Pour les membres des communautés culturelles, atteindre la cible gouvernementale de 9 %.

LE TAUX DE REPRESENTATIVITE

	CC	Anglo	Aut	global
Représentativité en nombre	0			0
Pourcentage	0 %			0 %

3. PERSONNES HANDICAPÉES

Rappel de l'objectif : Atteindre la cible ministérielle de représentativité de 2 %.

LE TAUX DE REPRESENTATIVITE

Nombre de personnes embauchées Représentativité en nombre Pourcentage représentativité	------ 0 0 %

4. FEMMES

NIVEAU DE REPRESENTATION

Représentativité en nombre Pourcentage	4 100 %	2% 66 %	9 100 %	17 100 %		

Le Conseil a tenu une rencontre du Comité ministériel sur l'organisation du travail auquel siègent les représentantes des syndicats des professionnelles et des fonctionnaires ainsi qu'une représentante du personnel d'encadrement. Les séances de ce comité sont présidées par la présidente du Conseil et soutenues par le Service administratif, qui en assure le bon fonctionnement et les suivis.

Les coûts de formation d'une durée de 1 069 heures représentent un investissement équivalent à l'exercice précédent, pour une dépense totale de 24 000 $. Ils ont principalement porté sur l'acquisition de connaissances et d'habiletés dans l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et des communications ainsi que sur la participation à divers colloques. Dans le contexte de la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre, le Conseil a investi environ 2 % de sa masse salariale à titre de dépenses admissibles à la formation. De plus, une journée de formation sur le harcèlement psychologique a été donnée à l'ensemble du personnel.

Ressources informationnelles

Encore cette année, la priorité a été accordée au volet « Sécurité informatique » par la définition d'un plan de relève informatique, la technologie « Réseau privé virtuel », laquelle sécurise les échanges d'information entre le siège social et les bureaux régionaux ainsi que la mise en place de divers outils de surveillance et de protection de notre réseau informatique.

Les dépenses reliées aux technologies de l'information ont été affectées aux lignes téléphoniques dédiées à l'informatique, à l'acquisition de fournitures et de matériel informatique, à l'achat de logiciels et, à l'octroi de divers contrats de programmation informatique pour un grand total de 64 500 $ par rapport à 40 000 $ en 2003-2004, l'écart s'expliquant par la mise à niveau d'une partie du parc d'équipements informatiques et par l'acquisition de nouveaux écrans LCD pour 23 800 $.

Ressources matérielles

Environ 39 % du budget de fonctionnement du Conseil est dédié aux loyers, à la poste et messagerie et à la téléphonie. Pour les loyers, la dépense a été de 363 300 $, soit une légère hausse par rapport à l'année précédente, qui était de 352 700 $. Les coûts de courrier et messagerie ainsi que de la téléphonie ont été pour l'ensemble du Conseil de 70 200 $, une baisse de 8 % par rapport à l'année précédente.

Partie 4 :

Autres exigences : application des lois, des politiques et des responsabilités administratives

En tant qu'organisme gouvernemental, le Conseil du statut de la femme doit se conformer aux prescriptions des lois et politiques qui assurent le respect des droits des citoyens et la transparence des organisations.

Déclaration de services aux citoyens

En vertu de l'article 6 de la Loi sur l'administration publique (L.R.Q., c. A-6.01), le Conseil du statut de la femme, dans la mesure où il n'administre pas de services directs à la population, n'est pas tenu de produire de déclaration de services aux citoyens.

Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration

Conformément à la *Politique d'utilisation du français dans les technologies de l'information*, tous les logiciels utilisés par le personnel sont en français. La documentation écrite et le site Internet du Conseil se conforment aussi à la Charte de la langue française.

Plan d'action gouvernemental pour la protection des renseignements personnels

Le Conseil a déjà procédé à la réalisation des profils d'accès de son personnel pour tous les fichiers à caractère nominatif qu'il possède, y compris le fichier des renseignements personnels des ressources humaines. De plus, le Conseil a implanté une politique de sécurité informatique prenant en compte les éléments relatifs à la protection des renseignements personnels.

Éthique

Conformément au *Plan d'action pour consolider l'infrastructure de l'éthique au sein de l'administration gouvernementale*, le Conseil a nommé une répondante en éthique au sein de son organisation. Le Conseil a aussi établi un Code d'éthique et de déontologie applicable aux administratrices publiques du Conseil du statut de la femme. Ce code a été adopté lors du Conseil d'administration du 18 novembre 1999 et est toujours en vigueur (annexe 5).

Accès à l'égalité en emploi et rajeunissement de la fonction publique

Le Conseil n'a recruté aucune personne de moins de 35 ans au cours de la dernière année.

Annexe 1 :
Liste des membres du Conseil du statut de la femme

Quatre membres nommées sur la recommandation des associations féminines

- Mme Christine Fréchette, présidente-fondatrice du Forum sur l'intégration nord-américaine (FINA), nommée le 16 février 2000;
- Mme Danielle Labrie, travailleuse communautaire au Centre de femmes de Ville-Marie, nommée le 24 mars 1999;
- Mme Micheline Simard, agente de développement, Centre Émersion, nommée le 21 juin 2000;
- Un poste est vacant.

Deux membres nommées sur la recommandation des milieux universitaires

- Mme Chantal Maillé, professeure agrégée à l'Institut Simone de Beauvoir, nommée le 24 mars 1999;
- Mme Claire Deschênes, professeure à l'Université Laval, nommée le 16 février 2000.

Deux membres nommées sur la recommandation des groupes socio-économiques

- Mme Carolyn Sharp, professeure à l'Université Saint-Paul, nommée le 24 mars 1999;
- Mme Lyse Brunet, directrice au Service d'allocation et d'analyse sociale à Centraide du Grand-Montréal, nommée le 8 mars 2000.

Deux membres nommées sur la recommandation des syndicats

- Mme Ghyslaine Fleury, enseignante au préscolaire à la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, nommée le 16 février 2000;
- Mme Denise Trudeau, directrice des études au Cégep de Sorel-Tracy, nommée le 21 juin 2000.

Conseil du statut de la femme
Québec

Conseil du statut de la femme

ORGANIGRAMME

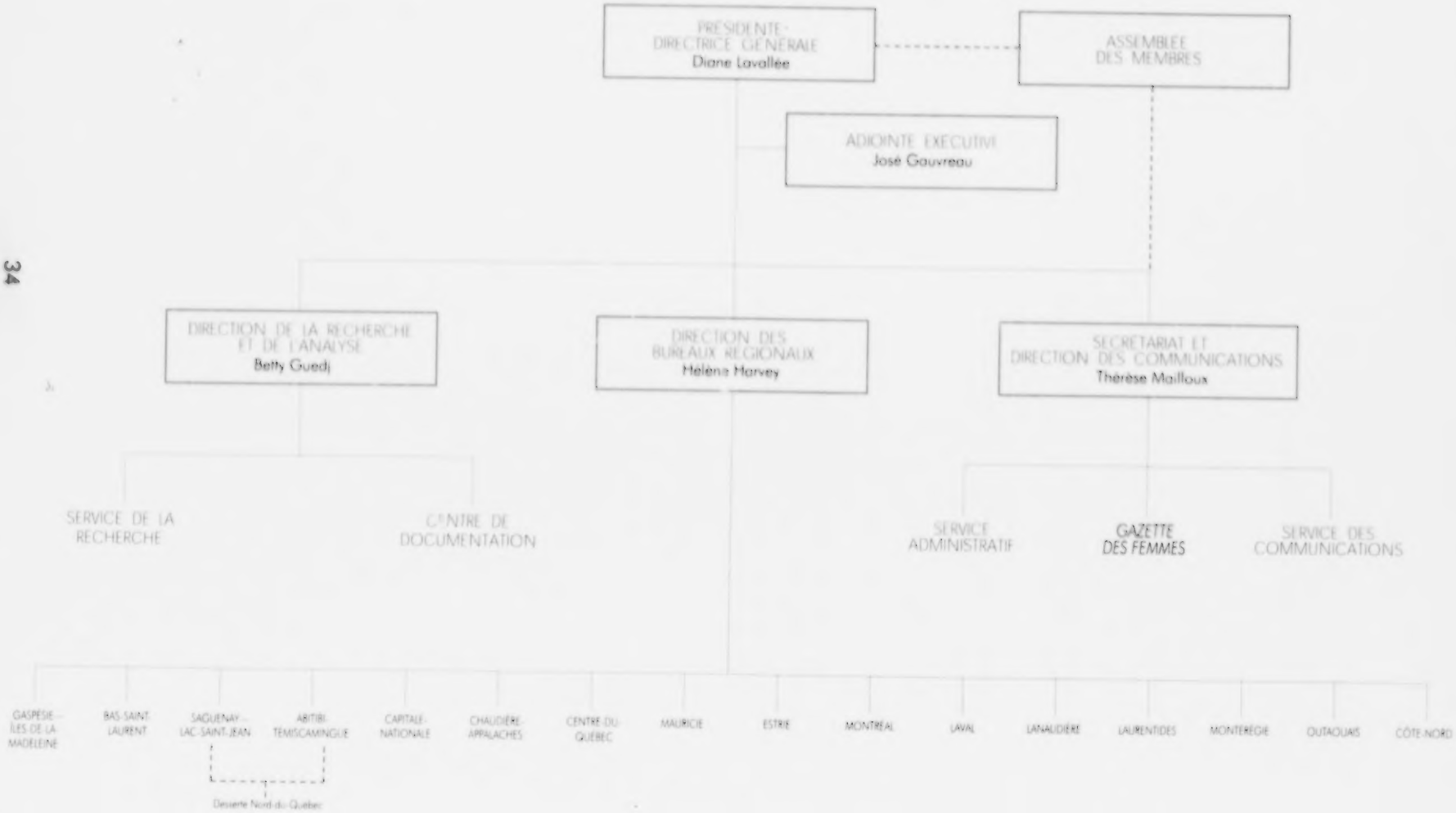

Annexe 3 :
Valeurs du Conseil du statut de la femme

Le Conseil adhère à la *Déclaration de valeurs fondamentales de l'administration publique québécoise* et aux valeurs éthiques de compétence, d'impartialité, d'intégrité, de loyauté et de respect. Son mandat, axé sur la défense et la promotion du statut et des droits des femmes, l'amène à soutenir un projet de société qui vise l'égalité entre les femmes et les hommes et qui est porté par les valeurs de démocratie, de respect de la personne, de la justice sociale et de la solidarité.

En plus, toute l'organisation fonde son action sur des valeurs qui reflètent sa philosophie de pensée et ses aspirations. Ainsi, à l'intérieur de son plan stratégique, le Conseil du statut de la femme a identifié les valeurs auxquelles il adhère et qu'il entend promouvoir. Celles-ci prennent la forme d'engagements de l'organisation envers ses partenaires et son personnel, de même que du personnel, envers son organisation. Le Conseil a ainsi retenu les valeurs décrites ci-dessous.

L'organisation face à sa mission*

Exercer avec conviction sa mission :
- en assurant le rayonnement du Conseil du statut de la femme et de ses actions;
- en faisant preuve d'ouverture et de solidarité envers toutes les femmes;
- en faisant preuve d'audace et d'innovation dans ses actions;
- en préservant son indépendance d'opinion tout en favorisant le partenariat et la concertation.

Avoir le souci de l'excellence :
- en exerçant sa mission avec vigilance et vision;
- en diffusant une information de pointe;
- en maintenant son expertise et en assurant un haut standard de qualité et de rigueur dans la réalisation de ses produits;
- en évaluant les résultats de ses actions.

L'organisation envers son personnel

Respecter le personnel :
- en favorisant la transparence et la circulation de l'information;
- en encourageant les initiatives et la créativité;
- en encourageant les échanges et la libre expression d'opinions;
- en privilégiant une gestion souple afin de le supporter dans divers aspects de sa vie.

Développer la solidarité :
- en favorisant l'esprit d'équipe et le décloisonnement;
- en reconnaissant les efforts et le savoir-faire;
- en soutenant le personnel dans son travail;
- en faisant participer le personnel à la définition de sa vision et de ses objectifs.

Le personnel envers l'organisation

Démontrer son esprit d'appartenance :
- en étant loyal envers l'organisation;
- en démontrant son engagement constant dans la réalisation d'objectifs communs;
- en contribuant à un sain climat de travail;
- en développant des liens d'entraide et de collaboration.

Démontrer son sens des responsabilités :
- en développant ses compétences;
- en étant proactif;
- en faisant preuve de professionnalisme et d'autonomie dans son travail;
- en démontrant une ouverture d'esprit face aux changements.

---

* Extrait du *Plan stratégique quadriennal 2001-2005*.

Annexe 4 :
Liste des publications du Conseil 2004-2005

Avis, mémoires et commentaires au gouvernement du Québec

De l'égalité de droits à l'égalité de fait : repenser la stratégie et élargir la perspective (tirage 1 200)

Étudiante et mère : un double défi - Les conditions de vie et les besoins des mères étudiantes (tirage 900)

Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes (tirage 1 600)

Analyses, études et recherches

Instruments pour l'égalité : la situation dans certains pays européens (format électronique)

Le double défi de l'emploi et la natalité : réflexion sur certains enjeux par le programme d'action gouvernemental - *Briller parmi les meilleurs* (tirage 1 000)

Les conditions de vie des femmes en Mauricie : mise à jour 2004 (tirage 50)

Les conditions de vie des femmes dans la région de la Capitale-Nationale : mise à jour 2004 (tirage 90)

Les conditions de vie des femmes en Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine : mise à jour 2004 (tirage 60)

Les conditions de vie des femmes dans l'Outaouais : mise à jour 2004 (tirage 50)

Les conditions de vie des femmes en Estrie : mise à jour 2004 (tirage 50)

Les conditions de vie des femmes en Montérégie : mise à jour 2004 (tirage 50)

Les conditions de vie des femmes au Saguenay–Lac-Saint-Jean : mise à jour 2004 (tirage 50)

Les conditions de vie des femmes en Abitibi-Témiscamingue : mise à jour 2004 (tirage 50)

Les conditions de vie des femmes dans la région du Centre-du-Québec : mise à jour 2004 (tirage 50)

Les conditions de vie des femmes dans Lanaudière : mise à jour 2004 (tirage 50)

Les conditions de vie des femmes dans la région de Montréal : faits saillants du recensement 2001 (tirage 50)

Les conditions de vie des femmes dans la région de Laval : faits saillants du recensement 2001 (tirage 80)

Les conditions de vie des femmes de la région de la Chaudière-Appalaches : mise à jour 2004 (tirage 50)

Les conditions de vie des femmes dans le Bas-Saint-Laurent : mise à jour 2004 (tirage 60)

Les conditions de vie des femmes sur la Côte-Nord : mise à jour 2004 (tirage 50)

Les conditions de vie des femmes dans la région des Laurentides : mise à jour 2004 (tirage 50)

Documents d'information divers

Plan d'action : Orientations, objectifs stratégiques et sous-objectifs sectoriels 2004-2005 (tirage 100)

Synthèse : Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes (tirage 2 500)

Summary : For a New Social Contract of Equality Between Women and Men (tirage 350)

Document d'information : Ampleur et nature de la violence subie par les femmes et les hommes : quelques statistiques sur la violence conjugale (format électronique)

Brochure : Écrire l'égalité - 8 mars 2005 (tirage 15 500)

La constante progression des femmes - Historique des droits des femmes (tirage 12 000)

The Long March Forward - A History of Women's Rights (tirage 800)

Info-CSF : bulletin d'information trimestriel (4 parutions de format électronique)

Annexe 5 :
Code d'éthique et de déontologie

Adopté par les membres
Le 18 novembre 1999

Section 1
Champ d'application

1. Conformément au Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (Décret 824-98 du 17 juin 1998), le présent code établit les principes d'éthique et les règles de déontologie applicables aux administratrices publiques[2] du Conseil du statut de la femme.

2. Sont administratrices publiques les membres du Conseil du statut de la femme de même que la présidente du Conseil.

3. L'administratrice publique est tenue, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la loi et par le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics, ainsi que ceux établis par le présent code qui lui sont applicables. En cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent.

   En cas de doute, l'administratrice publique doit agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles.

Section 2
Principes d'éthique

4. L'administratrice publique contribue, dans le cadre de son mandat, à la réalisation de la mission de l'État. En harmonie avec la mission du Conseil, elle oeuvre dans le but de favoriser l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes.

5. Afin de réaliser la mission du Conseil, l'administratrice publique s'engage à promouvoir les valeurs suivantes :

   1- L'équité entre les femmes et les hommes;
   2- L'ouverture et la solidarité dans l'optique de tenir compte des situations diverses vécues par l'ensemble des Québécoises;
   3- L'indépendance afin de jouer de façon crédible son rôle auprès du gouvernement;
   4- La vigilance pour s'assurer de la progression constante des conditions de vie des femmes vers l'égalité.

2. La forme féminine utilisée dans ce code désigne aussi bien le masculin que le féminin lorsque le contexte s'y prête.

Section 3
Règles de déontologie

Rigueur et intégrité

6. L'administratrice publique exerce ses fonctions au meilleur de ses aptitudes et de ses connaissances avec rigueur, assiduité, diligence et intégrité.

Discrétion

7. L'administratrice publique est tenue à la discrétion sur ce dont elle a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenue, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.

   Cette obligation n'a pas pour effet d'empêcher une administratrice publique liée à un groupe d'intérêts particulier de le consulter ni de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi ou si le Conseil exige le respect de la confidentialité.

8. La membre invitée à représenter ou à parler au nom du Conseil, ou en tant que membre du Conseil, doit obtenir au préalable l'autorisation de la présidente.

Neutralité politique

9. L'administratrice publique doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre ses décisions indépendamment de toutes considérations politiques partisanes.

10. La présidente fait preuve, en outre, de réserve dans la manifestation publique de ses opinions politiques.

Conflits d'intérêts

11. L'administratrice publique évite de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions.

    Elle doit dénoncer au Conseil tout intérêt direct ou indirect qu'elle a dans un organisme, une entreprise ou une association susceptible de la placer dans une situation de conflit d'intérêts.

12. La présidente ne peut, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association mettant en conflit son intérêt personnel et celui du Conseil. Toutefois, cette révocation n'a pas lieu si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation pourvu qu'elle y renonce ou en dispose avec diligence.

    Toute autre administratrice publique qui a un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association qui met en conflit son intérêt personnel et celui du Conseil doit, sous peine de révocation, dénoncer par écrit cet intérêt à la présidente et, le cas échéant, s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur l'organisme, l'entreprise ou l'association dans lequel elle a cet intérêt. Elle doit, en outre, se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatif à cette question.

    En cas de contestation, le Conseil décide si la membre est en conflit d'intérêts sur la question et cette membre n'a pas le droit de voter sur la question de savoir si elle est en conflit d'intérêts.

    Cet article n'a toutefois pas pour effet d'empêcher une administratrice publique de se prononcer sur des mesures d'application générale relatives aux conditions de travail au sein du Conseil par lesquelles elle serait visée.

13. L'administratrice publique ne peut confondre les biens du Conseil avec les siens et ne peut les utiliser à son profit ou au profit de tiers.

14. L'administratrice publique ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.

    Cette obligation n'a pas pour effet d'empêcher l'administratrice publique liée à un groupe d'intérêts particulier de le consulter ou de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi ou si le Conseil exige le respect de la confidentialité.

15. L'administratrice publique n'a droit pour l'exercice de ses fonctions qu'à la seule rémunération reliée à celles-ci.

    L'administratrice publique ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste. Tout autre cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu doit être retourné au donateur ou à l'État.

16. L'administratrice publique ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour elle-même ou pour un tiers.

17. L'administratrice publique doit, dans la prise de ses décisions, éviter de se laisser influencer par des offres d'emploi.

L'après-mandat

18. L'administratrice publique qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au Conseil.

19. L'administratrice publique qui a cessé d'exercer ses fonctions ne doit pas divulguer une information confidentielle ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant le Conseil ou un autre organisme ou entreprise avec lequel elle avait des rapports directs importants au cours de l'année précédant la fin de son mandat.

Section 4
Mesures d'application

20. La présidente doit s'assurer du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie par les administratrices publiques du Conseil.

21. En cas de manquement à l'éthique et à la déontologie, le processus disciplinaire applicable est celui prévu au Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics.

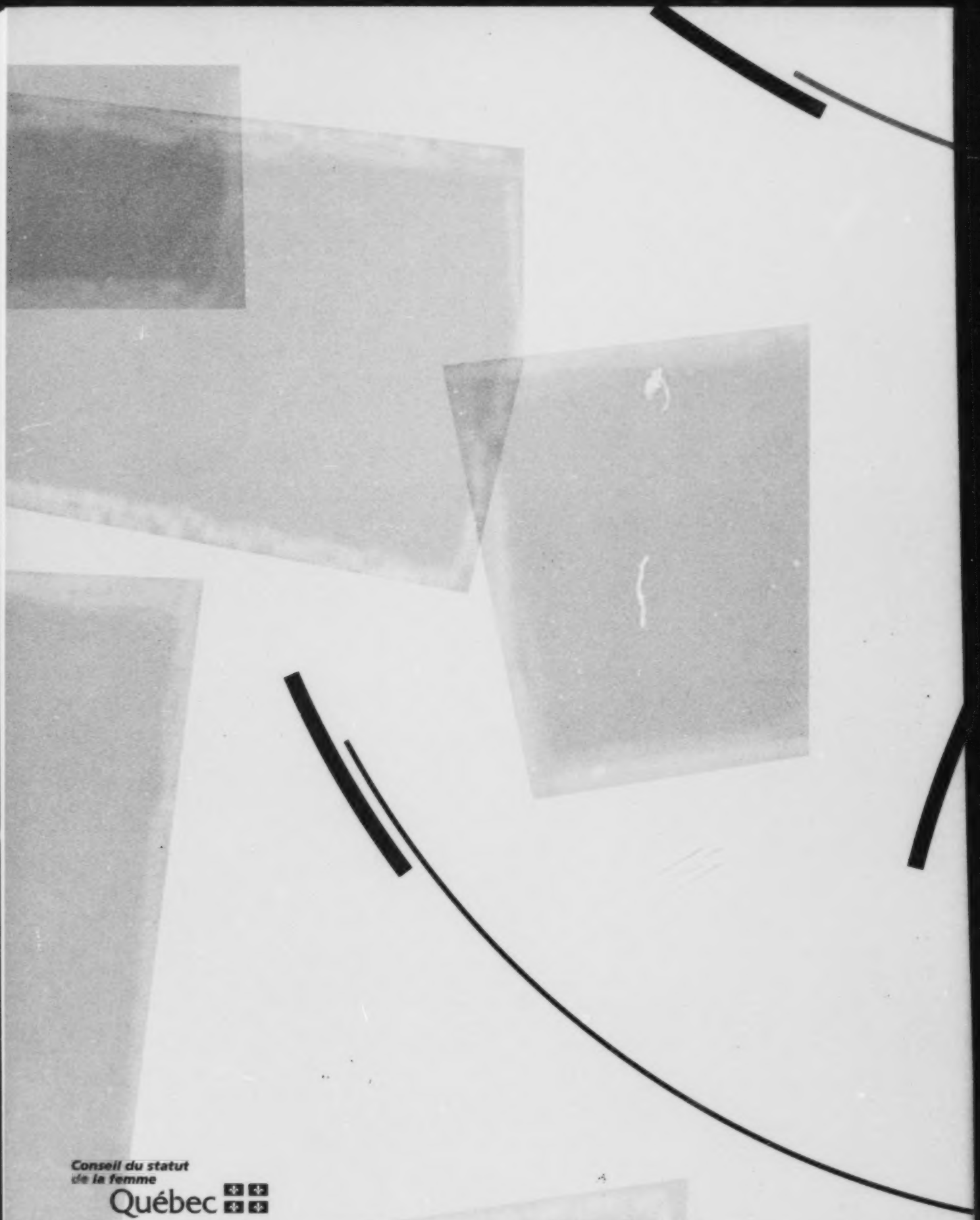

Conseil du statut de la femme
Québec